



Assemblée générale

Soixante et unième session

4^e séance plénière

Jeudi 14 septembre, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : Mme Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 15 h 15

Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

Point 55 de l'ordre du jour (*suite*)

Mondialisation et interdépendance

b) Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général (A/60/871)

Note du Président de l'Assemblée générale
(A/61/187)

La Présidente (*parle en anglais*) :

Conformément à la résolution 60/227 du 23 décembre 2005, l'Assemblée générale poursuivra le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Popane Lebesa, Ministre des travaux publics et des transports du Lesotho.

M. Lebesa (Lesotho) (*parle en anglais*) : Jamais la question des migrations internationales n'a été aussi importante qu'en ce nouveau millénaire. Aussi le Royaume du Lesotho félicite-t-il le Secrétaire général d'avoir convoqué la présente séance extraordinaire.

C'est un fait incontestable que les migrations internationales impliquent à la fois des répercussions positives et de vastes menaces. La traite et la

contrebande de personnes ou encore le terrorisme, masqués sous l'immigration, constituent certains des problèmes qui rendent suspect le phénomène des migrations internationales. Cependant, la coopération internationale et l'intégration régionale des États, l'amélioration des structures régissant les migrations et la mondialisation ont affaibli les effets des problèmes liés aux migrations. Tous ces efforts devraient être dirigés vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et contribuer à la consolidation et à la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté par les États Membres. La position de mon pays est qu'aujourd'hui plus que jamais, l'engagement et la coopération de la communauté internationale sont indispensables.

Je souhaiterais soumettre quelques recommandations pour examen dans le cadre du Dialogue de haut niveau. Premièrement, les migrations internationales ayant des répercussions sur les stratégies et les politiques de développement nationales et régionales, il importe de traiter des disparités entre, d'une part, les flux de capitaux, de biens, d'informations et, d'autre part, les flux de personnes de manière à améliorer les résultats économiques mondiaux, à réduire le chômage dans certains secteurs des pays d'origine et à encourager les transferts de technologie, les investissements et le capital-risque. Deuxièmement, il importe de mettre en place des politiques et pratiques qui remédient à la migration irrégulière, qui recouvre notamment la traite et le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



passage clandestin des personnes. La protection des droits des migrants et de leur famille, tels que définis dans les conventions des Nations Unies et par l'Organisation internationale du Travail, constitue un aspect essentiel de pratiques globales et équilibrées de gestion des migrations.

Troisièmement, il y a de solides preuves que la migration de ressortissants d'un pays donné vers un autre a bien souvent contribué à améliorer les perspectives économiques des deux pays en question. Le Royaume du Lesotho a été et reste un grand réservoir de main-d'œuvre pour la République sud-africaine. Le Lesotho en tire d'immenses bénéfices économiques sous la forme des rapatriements de salaires.

Il convient de reconnaître l'importance des rapatriements de salaires pour un grand nombre de foyers et d'économies. Les rapatriements de salaires en général ne doivent pas pour autant être considérés comme un substitut aux investissements étrangers directs, aux échanges commerciaux, à l'aide publique au développement et à l'allègement des dettes. Il conviendrait d'élaborer des mesures en faveur de ceux qui envoient des fonds et de leurs familles, comme la baisse des coûts des envois, la levée des restrictions aux transferts de fonds et la hausse du niveau des investissements et de l'utilisation productive des fonds envoyés. Un professeur a fait remarquer un jour que, tant que les tendances de la mondialisation et du progrès technique se maintiendraient, le problème des migrations avec ses concepts d'« exode des cerveaux », de « retour des cerveaux » et de « partage des cerveaux » resteraient longtemps d'actualité.

Les processus régionaux consultatifs comme le Dialogue sur les migrations pour l'Afrique australe sont indispensables pour encourager les échanges, l'entente mutuelle et l'action concertée entre les parties prenantes face aux problèmes posés par les migrations. Il est important que le présent Dialogue de haut niveau reconnaisse leur intérêt et encourage la coopération à cet égard.

La gestion des migrations constitue une tâche très difficile pour tous les pays quels qu'ils soient. Cette tâche est encore compliquée par la nécessité pour les pays de veiller à ce que la présence de ceux qui entrent sur leur territoire soit désirable et qu'il ne s'agisse pas de criminels ou d'auteurs d'actes terroristes. Cela exige des lois sur les migrations qui soient à la fois strictes et souples : la législation devrait être très sévère à

l'encontre des personnes qui nourrissent de mauvaises intentions lorsqu'elles entrent dans un pays, tandis qu'elle devrait protéger ceux qui ont des intentions nobles et acceptables et leur permettre de rester. Un tel équilibre est difficile à atteindre, cela exige la coopération de la communauté internationale et la poursuite du dialogue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'ai une communication à faire. Comme les membres le savent, l'Assemblée générale a entendu 20 orateurs ce matin. Il reste 127 orateurs à entendre dans le Dialogue de haut niveau.

À cet égard, l'Assemblée n'a d'autre choix que de poursuivre la séance jusqu'à 21 heures. Je voudrais une fois encore demander aux États Membres de bien vouloir limiter leurs déclarations à quatre minutes afin que nous puissions avoir épuisé la liste des orateurs à une heure raisonnable demain soir. J'espère pouvoir compter sur la coopération des représentants en ce qui concerne le respect de la limite de temps de parole prescrite.

Je donne la parole à S. E. M^{me} Amanda Vanstone, Ministre de l'immigration et des affaires multiculturelles de l'Australie.

M^{me} Vanstone (Australie) (*parle en anglais*) : Le défi pour les États est de savoir comment diriger les flux de personnes de manière à ce que toutes les parties concernées en tirent le meilleur parti – les États d'origine et d'accueil et les migrants eux-mêmes.

Tout le tissu social et économique de l'Australie et sa réussite sont le résultat des migrations. Au cours de la seule dernière décennie, nous avons accueilli près d'un million de personnes venues s'installer de manière permanente. Presque 25 % de notre population est née à l'extérieur de notre pays.

Nous sommes heureux d'avoir été reconnus par l'Organisation de coopération et de développement économiques comme un pays d'immigration par excellence.

Cette expérience nous convainc qu'une migration bien gérée est la meilleure manière de faire en sorte que le processus de migration permette à toutes les personnes concernées d'en tirer le meilleur parti et, ce qui est important, de réduire un grand nombre des mauvais traitements tragiques qui sont maintenant associés à la migration illégale.

La migration légale gérée avec soin est la meilleure manière de protéger à la fois les intérêts légitimes des États et les droits de l'homme des migrants. De cette façon, les possibilités d'exploitation des migrants par les passeurs, trafiquants et employeurs peu scrupuleux sont considérablement réduites.

L'expérience australienne nous convainc également que des politiques nationales de migration bien conçues, appuyées par des capacités administratives efficaces, seront les plus susceptibles d'ouvrir des perspectives pour l'édification de la nation et le développement. Les politiques de migration basées sur la recherche et l'analyse du marché du travail, sur une vaste consultation avec les parties prenantes et sur l'évaluation de suivi font en sorte que la migration soit adaptée aux besoins et aux capacités d'un État.

En encourageant une régulation des migrations humanitaires, nous avons été capables de nous engager à rechercher ceux qui sont le plus dans le besoin et à maintenir en place un programme de réinstallation, fournissant généreusement aux personnes concernées à leur arrivée toutes les choses nécessaires pour le début d'une nouvelle vie dans un autre pays, appuyé par un financement d'environ 2 milliards de dollars tous les quatre ans émanant de l'ensemble des services publics. Ces politiques contribueront considérablement à ce que les migrants aient une expérience positive en assurant leur respect et en facilitant leur autonomie et leur participation volontaire à notre société. Les problèmes et les avantages en matière de développement provenant des migrations de retour, de la répartition des compétences, des transferts de fonds et de l'investissement lié à la diaspora ont tous été bien documentés. Les programmes et les stratégies de développement profiteraient de toute évidence de liens beaucoup plus forts avec la gestion efficace de la migration.

La contribution que la migration peut apporter à la réalisation des objectifs du développement n'est pas réalisable sans une capacité administrative efficace. Nous pensons que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), grâce à son immense expérience des questions de migration et sa portée internationale, est idéalement placée pour être le principal véhicule du renforcement des capacités dans le monde. Dans notre propre région, certains États ont des capacités fortes et d'autres pas.

Nous travaillons de concert avec les pays partenaires dans la région Asie-Pacifique pour contribuer à renforcer les capacités afin que nos partenaires et nous-mêmes puissions tirer les avantages de régulation des migrations et limiter les mauvais traitements liés à la migration illégale.

La nature même des migrations internationales requiert que les États coopèrent entre eux. Nous participons de longue date au dialogue et à la coopération au plan bilatéral, dans les processus consultatifs régionaux et au niveau mondial. Nous pensons que la meilleure manière de promouvoir la coopération et la coopération dans le domaine des migrations est de se concentrer sur des objectifs communs et des activités de coopération concrètes.

Au niveau mondial, nous participons activement au dialogue annuel de grande qualité sur les politiques de migration organisé par l'OIM. Nous avons pris une part active aux forums sur les meilleures pratiques tels que l'Initiative de Berne. Dans notre propre région, nous participons à un ensemble de processus consultatifs. L'Australie pense que ces processus et les processus régionaux de même nature dans d'autres régions du monde forment les pierres angulaires de la coopération et du dialogue internationaux les plus efficaces. Nous savons qu'ils fonctionnent.

Le dialogue international futur sur la migration peut être plus efficace s'il repose sur ces processus régionaux existants. Ils reflètent les intérêts communs des États et exploitent l'expertise des organismes tels que l'OIM.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Nicholas Goche, Ministre de la fonction publique, du travail et du bien-être social du Zimbabwe.

M. Goche (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Madame la Présidente, à l'occasion de votre élection en tant que Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session et de vous exprimer ma conviction que ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement sera mené à bien sous votre direction habile. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport complet sur le sujet à l'examen aujourd'hui.

Il y a, en effet, lieu de se féliciter de ce que la communauté internationale a pris conscience de l'importance des migrations internationales, non

seulement du fait de leurs liens avec le processus de mondialisation, mais également parce qu'elles ont une influence sur le développement tant des pays d'origine que des pays de destination. Le phénomène des migrations internationales offre des perspectives et présente des défis lorsqu'il est examiné en termes de développement. Nous espérons par conséquent que ce Dialogue contribuera aux efforts collectifs que nous déployons pour établir les grandes lignes des stratégies concrètes pour faire des migrations internationales un outil de développement dont tout le monde peut tirer parti, en particulier les pays en développement.

Les avantages apparents des migrations internationales pour les pays en développement ne devraient pas se limiter aux seuls transferts de fonds. Bien que les transferts de fonds puissent considérablement améliorer les moyens d'existence des familles récipiendaires, ils ne constituent pas une ressource financière sur laquelle baser les stratégies de développement à long terme. De plus, les transferts de fonds ne compensent pas la disparition de la main-d'œuvre qualifiée et professionnelle que les pays en développement perdent presque quotidiennement au profit des pays développés.

Le Zimbabwe, comme de nombreux pays en développement, investit fortement dans l'éducation et la formation de sa main-d'œuvre. Cependant, une étude menée en 2005 a montré que le pays avait perdu 60 % de ses infirmiers diplômés d'État et la moitié de ses médecins. Une perte aussi importante de main-d'œuvre qualifiée, résultant en partie des méthodes de recrutement dynamiques des organismes et des organisations publiques et privées des pays développés, requiert que l'on adopte une démarche plus systématique pour apporter une solution à ce problème au niveau international, au centre de laquelle devraient se trouver des mécanismes permettant aux pays en développement de dédommager les pays en développement.

Nous, les pays en développement, devons mettre en place des politiques et prendre des mesures qui nous permettent de tirer parti du phénomène des migrations en termes de développement. De telles mesures, qui devraient également viser nos citoyens à l'étranger, doivent, entre autres, consister à réduire le coût des transferts de fonds, à créer des fonds de développement auxquels les non-résidents peuvent contribuer et à encourager les non-résidents à investir dans des secteurs précis de l'économie par le biais de mesures appropriées pour faciliter ces investissements.

L'autre face des migrations est celle qui a trait aux migrants illégaux et sans papiers impliqués dans le franchissement illégal des frontières ou dans le « saut des frontières », comme on l'appelle dans notre région. Ces migrants constituent un groupe qui est plus vulnérable à tous les types d'exploitation et de violation des droits de l'homme, et ils forment le gros des réfugiés économiques. Il est donc vital que des mesures soient prises pour qu'ils soient protégés et traités avec humanité. Des initiatives bilatérales et multilatérales sont nécessaires pour garantir un meilleur traitement de ces migrants, et des campagnes de sensibilisation doivent être menées pour régler la question de la xénophobie. Les tendances xénophobes sont en effet devenues l'un des problèmes majeurs de notre époque.

Le Gouvernement zimbabwéen travaille actuellement avec l'UNICEF, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation internationale du Travail à apporter une aide humanitaire aux migrants en situation irrégulière qui risquent d'être expulsés de pays voisins. Cette initiative, dont le Gouvernement zimbabwéen se réjouit, est un exemple du rôle que le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales peuvent jouer pour venir en aide à ceux qui se trouvent dans une situation difficile loin de chez eux.

Je terminerai en soulignant que, dans la mesure où la mondialisation n'a pas encore complètement réglé le problème de la migration, le Zimbabwe continuera d'encourager un dialogue global sur le sujet. Après mûre réflexion, nous estimons que seuls des programmes et stratégies faisant l'objet d'un consensus international permettront de relever les défis posés par les migrations internationales et de tirer le meilleur parti des possibilités de développement qu'elles offrent dans l'intérêt de tous.

La Présidente (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Abdulla Ali Mohd Al-Kaabi, Ministre du travail et des affaires sociales des Émirats arabes unis.

M. Al-Kaabi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Nous remercions aussi très vivement votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, pour avoir dirigé les travaux de l'Assemblée au cours de sa soixantième session.

J'aimerais également exprimer nos remerciements au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts inlassables et les rapports détaillés qu'il a consacrés sans relâche aux divers aspects des migrations internationales et du développement. Nous nous associons à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Les migrations internationales constituent un phénomène aussi ancien que la nécessité pour l'homme d'assurer sa survie et sa sécurité. Si elles sont bien réglementées et que l'on y investit, elles pourraient jouer un rôle essentiel dans la mise en place d'une coopération constructive entre les nations, tant dans les domaines de l'assistance humanitaire que pour échanger les gains de l'activité économique et favoriser la tolérance culturelle entre les peuples et les États. Cela aiderait à promouvoir des programmes de développement durable, en particulier dans les pays en développement, améliorerait les relations entre les pays et renforcerait les initiatives visant à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Depuis leur création, les Émirats arabes unis ont reconnu l'importance de la coopération économique et culturelle entre les pays amis et frères; elle apporte des gains et bénéfices économiques et sociaux à toutes les parties. Depuis que le pétrole a commencé à couler dans notre pays, l'État a choisi de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère pour aider à bâtir l'infrastructure nécessaire à un État moderne et développer ses institutions afin de créer un développement durable et la prospérité pour ses citoyens.

En même temps, il a établi un partenariat avec les pays exportateurs de main-d'œuvre, en particulier ceux qui sont en développement, pour revitaliser leurs économies et y mettre en œuvre des programmes de développement. On évalue les rapatriements de salaires à 22 milliards de dollars par an. La main-d'œuvre expatriée représente environ 90 % de la population active totale des Émirats arabes unis.

Au vu de ces statistiques et de leurs implications économiques, et pour protéger les spécificités de la société des Émirats de l'impact culturel et social des valeurs et des normes importées dans le pays par la main-d'œuvre expatriée, qui pourrait avoir un effet sur le tissu social et la structure démographique du pays, ainsi que pour d'autres raisons dont on ne parlera pas ici, les Émirats arabes unis ont promulgué un ensemble

de lois et de règlements garantissant que les travailleurs invités dans le pays restent des immigrants temporaires, et non permanents. Ces travailleurs n'émigrent pas pour vivre de manière permanente aux Émirats arabes unis; ils viennent dans le cadre de contrats de travail temporaires pour effectuer des tâches spécifiques, après quoi ils rentrent chez eux. Ces dispositions sont conformes aux mécanismes et procédures convenus entre les pays exportateurs et importateurs de main-d'œuvre et ont été entérinées par l'Organisation internationale pour les migrations. Elles ont eu des retombées positives sur les économies des deux parties.

Par conviction, conformément à une politique basée sur les principes de coopération et de respect des êtres humains, et dans l'intérêt de la diversité culturelle et religieuse, les Émirats arabes unis offrent aux expatriés un environnement social accueillant et tolérant qui répond à leurs besoins sociaux et humains. Parce qu'il croit que la main-d'œuvre expatriée contribue beaucoup à stimuler l'économie, l'État a promulgué des lois et des règlements visant à réglementer l'entrée, la résidence et le travail des travailleurs étrangers et à garantir la protection de leurs droits conformément à la législation nationale et aux traités internationaux sur le travail, les travailleurs et les droits de l'homme. Les Émirats arabes unis ont ratifié neuf traités internationaux dans ce domaine.

L'une des règles les plus importantes a été la loi promulguée l'an dernier par notre chef d'État, S. E. le cheikh Khalifa Bin Zayed Al-Nahyan, qui réglemente le recours à des enfants dans les courses de chameaux. Elle interdit d'utiliser des enfants de moins de 18 ans, quel que soit leur sexe, dans des courses de chameaux de quelque type que ce soit, sous peine de condamnations sévères. Une autre mesure nouvelle, adoptée en juillet 2006, oblige les entreprises de construction à accorder une pause-repas de deux heures et demie aux ouvriers qui travaillent au soleil en juillet et en août, lorsque la température est très élevée.

Pour terminer, nous espérons que notre dialogue atteindra l'objectif qu'il s'est fixé de mettre nos pays sur la voie du progrès, de la prospérité et du développement durable.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahamed, Ministre d'État aux affaires extérieures de l'Inde.

M. Ahamed (Inde) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je m'associe à mes collègues pour vous adresser nos sincères félicitations pour votre élection.

Les migrations internationales sont à l'heure actuelle un sujet important pour le monde entier. Elles concernent les personnes et ont des impacts divers sur les pays d'origine, de destination et de transit, et notamment sur leurs économies et leurs sociétés. Je me réjouis donc que les migrations internationales fassent l'objet d'un débat à l'ONU. J'aimerais remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé (A/60/871), ainsi que pour les événements organisés dans le cadre de la préparation de ce Dialogue de haut niveau.

L'Inde est l'un des principaux pays d'origine, de destination et de transit des migrants. Depuis longtemps, elle attire autant de gens qu'elle en envoie à l'étranger. On estime qu'environ 20 millions de personnes originaires de l'Inde vivent dans d'autres pays, alors que, dans le même temps, 20 autres millions de migrants, dont beaucoup sont en situation irrégulière, se trouvent aujourd'hui en Inde. Les Indiens de l'étranger, par leur dur labeur, souvent dans des conditions éprouvantes, apportent une contribution significative à leur pays de destination, tout en jouant également le rôle positif qui consiste à jeter des ponts avec l'Inde. Conscients de ce fait, chaque année nous célébrons leur réussite par une « Pravasi Bharatiya Divas » ou « Journée des migrants indiens » et nous avons entrepris plusieurs efforts novateurs et lancé plusieurs initiatives politiques, tel le programme de « citoyenneté indienne à l'étranger ».

Dans le contexte de la mondialisation, il est indispensable de reconnaître le caractère inévitable des migrations internationales. Celles-ci présentent à la fois des défis et des perspectives, notamment l'accroissement de la demande de spécialistes dans les pays développés afin d'augmenter leur compétitivité au niveau international. En fait, le rapport de 2006 de la Banque mondiale sur les « Perspectives économiques mondiales » note qu'une hausse des migrations issues des pays en développement entraîne une augmentation des revenus des ressortissants des pays à revenu élevé. Les pays développés tireraient donc profit d'une plus grande ouverture que ce n'a été jusqu'à présent le cas, en autorisant les mouvements de personnes à travers les frontières nationales et en faisant preuve de plus de volonté politique et de détermination à conclure avec succès les négociations sur le Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services.

Les pays à revenu élevé doivent répondre aux besoins légitimes des migrants, y compris le remboursement de leurs prestations de retraite et de leurs contributions de sécurité sociale, en particulier dans le cas des migrants « de courte durée ». L'absence de structures appropriées ou équivalentes dans le pays d'origine ne devrait pas être une excuse pour nier aux migrants leur droit légitime à des prestations de retraite. Des efforts, notamment pour les migrants de courte durée, doivent aussi être faits pour réduire le coût des rapatriements de salaires.

Originaire du Kérala, l'une des régions dont sont principalement issus nos travailleurs émigrés, je peux personnellement attester de l'importance des rapatriements de salaires. Ils sont souvent la plus importante source de revenu pour les familles des travailleurs migrants et ils permettent de vivre non pas à une seule, mais à de nombreuses personnes.

En Inde, il n'y a aucune restriction à l'émigration. Nous encourageons un processus régulier, non discriminatoire et ordonné pour les migrations aussi bien permanentes que de courte durée. Dans ce contexte, les obstacles artificiels posés aux migrations par les pays à revenu élevé ne devraient pas exister. Les pays d'accueil, tout comme les pays d'origine, devraient prendre des mesures pour renforcer les effets positifs des migrations et ils devraient travailler ensemble, dans une atmosphère de coopération, en respectant les préoccupations de chacun.

Nous estimons également que les pays d'origine tirent profit du retour des migrants dotés de compétences et de capitaux qu'ils n'auraient pas pu acquérir chez eux. L'existence d'institutions nationales fiables encourage la participation des migrants dans le développement de leur pays d'origine. La fuite des cerveaux, résultat de la migration d'individus hautement qualifiés et formés, peut également devenir un avantage pour tous.

Alors que nous parlons aujourd'hui des migrations internationales, nous devons également évoquer le problème de la migration irrégulière, qui est une source de préoccupation pour notre bien-être collectif. Ce problème revêt, en outre, de graves implications pour la sécurité, notamment l'emploi de migrants irréguliers comme instrument du terrorisme transfrontalier et l'apparition de tensions sociales dans le pays d'accueil. Il doit donc être combattu en faisant montre d'une détermination résolue. Ce n'est plus en effet le seul problème des forces de l'ordre nationales,

mais une priorité mondiale qui exige une action coordonnée et concertée. La même détermination ferme est nécessaire pour combattre le fléau du passage clandestin et de la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants.

Les efforts internationaux de coopération devraient se traduire par des solutions globales et bénéfiques à tous, fondées sur les meilleures pratiques en matière de migrations internationales. Nous reconnaissons toutefois que certaines solutions ou approches relatives aux migrations internationales peuvent s'avérer pertinentes pour un pays ou une région donnés et ne pas convenir aux autres. Nos efforts devraient donc s'axer sur la promotion de la collaboration entre les nations et l'optimisation des avantages liés aux migrations internationales et sur la réduction simultanée de leurs effets négatifs. Nous estimons également qu'une interaction régulière entre les pays, notamment à l'ONU, pourrait s'avérer une option gagnante pour tous.

La Présidente (*parle en arabe*): Je donne la parole à M^{me} Aisha Abdel Hady, Ministre de la main-d'œuvre et des migrations de la République arabe d'Égypte.

M^{me} Hady (Égypte) (*parle en arabe*): Je voudrais exprimer mes remerciements et ma sincère reconnaissance au Secrétaire général et au personnel de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts inlassables qu'ils déploient en faveur des États Membres des Nations Unies et pour le travail qu'ils accomplissent en vue d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus. Le présent Dialogue nous donne une occasion très importante de débattre des liens qui existent entre migrations et développement sous tous leurs aspects, et ce, dans l'espoir de trouver, grâce à cet échange constructif, les mécanismes concrets et les méthodes permettant d'optimiser les avantages des migrations et d'en réduire au minimum l'impact négatif.

Il est indéniable que, si elles sont bien gérées, les migrations internationales peuvent apporter une contribution positive aux pays d'origine comme aux pays de destination dans les domaines économique, social, politique et culturel. Les migrations se heurtent par ailleurs à de multiples difficultés qui doivent être réglées de manière responsable et équilibrée et sur la base d'une coopération constructive entre les pays d'origine, les pays de destination, les organisations internationales concernées et la société civile.

L'évolution internationale ces dernières années, et notamment l'influence croissante de la mondialisation, a eu un effet sur la communauté internationale et sur les migrations internationales. Cette évolution a eu pour résultat qu'un nombre croissant de personnes cherchent à émigrer. En outre, les progrès dans les technologies de l'information, se conjuguant avec le perfectionnement des moyens de communication et de transport, ont encouragé les citoyens des pays en développement à migrer vers les pays développés. Le boom industriel et le ralentissement de la croissance démographique ont contraint les pays développés à attirer les travailleurs et les professionnels originaires des pays en développement. Cela a creusé, en retour, le fossé économique et social entre les pays et a provoqué, dans les pays les plus pauvres, de nouvelles raisons de migrer, en particulier compte tenu du mouvement général de transition de l'économie planifiée à l'économie de marché, qui s'est accompagné d'une hausse du chômage dans les pays pauvres.

Nous devons par conséquent nous attaquer à ce déséquilibre en matière de développement, afin de gérer le phénomène des migrations, notamment celui de la migration illégale, tout en protégeant les droits des travailleurs migrants dans les pays d'accueil. Nous devons nous employer à instaurer un esprit d'intégration entre les migrants et les citoyens des pays d'accueil, et nous devons constamment veiller à générer une migration légale, en augmentant son ampleur par de nouvelles voies qui en accentuent les effets positifs sur le développement.

Si l'impact économique des migrations internationales est une évidence, leurs effets sociaux sont aussi très importants. Dans ce contexte, tous les pays, qu'ils soient pays d'origine ou pays de destination, ont la responsabilité de protéger et de préserver les droits des travailleurs migrants et de leur famille, quel que soit leur statut juridique, conformément aux législations nationales et au droit international, notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990, entrée en vigueur en juillet 2003, et la Convention contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.

L'Égypte est convaincue que tous les pays devraient ratifier ces conventions et combiner tous les instruments relatifs aux droits des migrants en un seul document. En outre, nous appelons à un renforcement de la coopération internationale afin de promouvoir l'adoption de mesures nécessaires à l'intégration économique, sociale et culturelle des migrants dans les communautés des pays hôtes.

Il est certain que l'établissement d'un lien entre les rapatriements de salaires et le développement, tant dans les pays d'origine que dans les pays hôtes, est de la plus haute importance pour l'éradication de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et de travail et la réduction du chômage. Les politiques de migration doivent protéger les intérêts économiques et sociaux de tous les pays concernés, sans ignorer les droits de chaque migrant en tant qu'individu.

Si les rapatriements de salaires des migrants jouent un rôle extrêmement important dans le développement social et économique des pays d'origine, il faudrait également faire des efforts pour en tirer le plus grand bénéfice possible. Ceci exigera une meilleure coopération entre toutes les parties, dans les pays d'origine et les pays d'accueil, afin de réduire les coûts de transfert de ces montants vers les pays d'origine et de les investir dans les processus de développement.

L'Égypte souligne que ces rapatriements de salaires représentent en fait une source privée de capital qui ne peut en aucune circonstance être considérée comme une solution de remplacement à l'aide fournie aux pays d'origine dans le cadre du partenariat mondial en vue d'éradiquer la pauvreté et assurer le développement durable. Par conséquent, tout accroissement du volume de ces rapatriements de salaires ne devrait avoir aucun effet sur le montant de l'aide publique au développement versée aux pays d'origine.

Il importe de souligner que la fuite des cerveaux, c'est-à-dire la migration de personnes hautement qualifiées et de chercheurs vers les pays d'accueil, a un impact négatif sur le développement économique, politique et social des pays d'origine. Ce phénomène a une importance particulière, étant donné le nombre croissant de migrants éduqués qui, en quittant leur pays, le privent du bénéfice de l'investissement fait dans leur éducation. Il est donc impératif d'insister sur la nécessité de limiter les effets négatifs des politiques sélectives de migration adoptées par certains pays, qui

conduisent à la fuite des cerveaux. Il faut donc compenser les pays d'origine pour la perte résultant de la migration de travailleurs hautement qualifiés et de professionnels.

À cet égard, l'Égypte appuie les recommandations figurant dans le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales, surtout lorsqu'il s'agit de projets communs et d'aide étrangère en faveur des secteurs et des pays qui sont les plus touchés par la migration de travailleurs hautement qualifiés.

Nous nous félicitons également de l'initiative du Secrétaire général d'assurer une coopération sur les questions relatives aux migrations, ainsi que la nomination d'un représentant spécial chargé de cette question cruciale. Nous attendons avec espoir que les États concernés concluent un accord en la matière.

Il convient également de s'intéresser au renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement, car cette question est l'un des principaux défis à relever lorsque l'on cherche à traiter des migrations d'une manière globale. Dans ce contexte, l'Égypte insiste sur la nécessité de fournir une assistance technique et financière aux pays d'origine afin d'aider les services de ces pays chargés de formuler des politiques migratoires.

Enfin, les politiques et les procédures migratoires que l'Égypte a adoptées ont pour but de légaliser le statut des migrants égyptiens illégaux, l'Égypte étant un pays de départ. Il est dans notre intérêt de promouvoir la régularisation du statut des migrants égyptiens illégaux dans la mesure où les circonstances permettent aux pays d'accueil de le faire, et d'agir en étroite coopération avec nos partenaires de développement pour garantir l'adoption de politiques qui protègent les migrants d'une déportation collective, intègrent les migrants légaux et les mettent à l'abri du racisme et d'autres formes d'hostilité. De cette manière, nous pouvons protéger les migrants égyptiens légaux, en agissant dans un cadre juridique afin de coopérer avec les pays d'accueil et de soutenir les plans de développement dans le but de créer des emplois, de réaliser un développement durable et d'éradiquer la pauvreté.

L'Égypte cherche également à tirer profit des compétences et des expériences de ses migrants, qui devraient être considérés comme une ressource nationale, et à renforcer les liens entre les migrants et leur patrie.

Je conclurai, Madame la Présidente, en vous souhaitant un plein succès pendant la durée de cette session.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Vilija Blinkevičiūtė, Ministre des affaires sociales et du travail de Lituanie.

M^{me} Blinkevičiūtė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je souhaite exprimer ma reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies pour avoir organisé cet important Dialogue de haut niveau qui apporte une contribution notable aux questions des migrations, de la mondialisation et du développement.

Ce Dialogue constitue une excellente occasion d'examiner les rapports qui lient les processus de développement et de migration. Le renforcement de la coopération, alors que nous cherchons à accroître la synergie entre migration et développement, est non seulement une priorité pour l'Union européenne, mais s'inscrit aussi en tête de l'agenda politique mondial.

Les gouvernements, les organisations internationales et les autres acteurs participant à la définition des politiques au niveau international considèrent de plus en plus que les migrations sont un facteur susceptible d'apporter une contribution positive à la réalisation des objectifs de développement. Lorsque l'on cherche à optimiser les avantages liés aux migrations et à en minimiser les effets négatifs, il importe de veiller à ce que des politiques appropriées soient en place. Il nous faut trouver les moyens les plus efficaces de favoriser une meilleure cohésion entre les politiques de migration et les politiques de développement. Nos activités dans ce domaine apporteront également une contribution importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La Lituanie a déjà fait l'expérience, sous les deux angles, de l'impact de la migration sur le développement. Notre pays fait face essentiellement à la migration économique. L'impact en est très récent; on peut cependant discerner déjà certaines tendances.

Malheureusement, nous sommes confrontés à une migration négative. Au plus fort de ce phénomène, en 1992, quelque 25 000 habitants ont quitté le pays – soit environ 0,7 % de la population. À cette époque, le passage d'une économie planifiée à une économie de libre-échange s'est soldé par un taux de chômage élevé dans notre pays, et les Litvaniens ont commencé à partir travailler à l'étranger en plus grand nombre.

À l'heure actuelle, les migrants litvaniens potentiels – en particulier les jeunes – ont tendance à partir à l'étranger pour de courtes périodes pour des raisons économiques et afin d'acquérir une expérience. Le nombre de personnes disposées à émigrer est en baisse en raison de la croissance de notre économie et des meilleures perspectives qui existent en Lituanie. Et aujourd'hui, les aspects positifs et négatifs de l'émigration sont mieux connus.

L'émigration a joué un rôle important dans la baisse rapide du taux de chômage et l'augmentation des salaires en Lituanie. Par ailleurs, l'émigration a eu un effet sur l'immigration des étrangers dans notre pays. En raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, des employeurs litvaniens ont commencé à embaucher en plus grand nombre des ressortissants de pays étrangers non membres de l'Union européenne.

Nous reconnaissons que les processus migratoires doivent faire l'objet d'une soigneuse réglementation. C'est pourquoi la Lituanie cherche à créer un seul outil global, politique et institutionnel, à tous les niveaux administratifs, pour veiller à ce que les migrations soient gérées comme il convient. Ceci permettra de trouver des solutions appropriées à divers problèmes, y compris les problèmes démographiques.

La Lituanie cherche à garantir une bonne gestion des problèmes relatifs aux migrations économiques en prenant des mesures politiques internes ayant trait notamment au climat des affaires, au marché du travail, aux ressources humaines, à l'amélioration des compétences et à la protection de la santé, aussi bien qu'en accroissant l'activité économique du peuple litvanien.

Un effort particulier est fait pour informer les Litvaniens ayant l'intention d'émigrer des risques que comportent les migrations illégales et la traite des personnes, et pour informer ceux qui ont déjà quitté le pays des perspectives qui s'offrent à eux s'ils reviennent en Lituanie. La Lituanie reconnaît que des politiques de retour efficaces sont nécessaires. Nous avons notamment lancé un projet visant à mettre en œuvre le retour de nos scientifiques et médecins exerçant à l'étranger et avons observé un intérêt évident dans ce sens. En outre, il existe déjà des signes confirmant la tendance des retours dans le secteur privé du fait d'un développement actif dans ce domaine, de la croissance économique et de l'augmentation des salaires qui en découlent.

Dans ce contexte, la Lituanie souligne son désir de promouvoir une étroite coopération internationale. Il est important de mettre en commun les meilleures pratiques afin de régler les problèmes d'immigration et de mettre en place des mécanismes nouveaux pour veiller à ce que les migrations aient une influence positive sur le développement.

Nous savons qu'il n'y a pas de panacée aux problèmes dont nous débattons aujourd'hui. Il convient donc d'encourager le dialogue sur la base du partenariat et de la coopération, en impliquant toutes les parties prenantes dans la recherche de solutions appropriées et efficaces.

Je suis convaincue que cette réunion représente un pas important dans la bonne direction.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Michael Browne, Ministre de la mobilisation nationale, du développement social, des questions d'égalité des sexes, des relations avec les organisations non gouvernementales, du gouvernement local et des personnes handicapées de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Browne (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que j'ai l'honneur de m'adresser à vous dans l'exercice de vos fonctions actuelles, je voudrais vous féliciter chaleureusement et sincèrement, Madame, de votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines vous présente ses meilleurs vœux pour le succès de votre mandat, et nous vous offrons notre appui en matière de politiques, programmes et pratiques de nature à améliorer le bien-être des défavorisés de ce monde.

Il convient de féliciter cette auguste instance d'avoir inscrit en tête de son ordre du jour la question des migrations internationales en la situant dans l'optique du développement. Nous souscrivons au point de vue du Secrétaire général Annan qui a exprimé l'espoir que ce Dialogue de haut niveau soit « un début et non pas une fin ». Bien sûr, cette rencontre n'est pas la première car cette question mobilise depuis longtemps l'attention de la communauté internationale. Toutefois, ce dialogue donne à la communauté mondiale l'occasion d'examiner cette question d'une manière collective qui pourrait créer la volonté politique nécessaire, permettant ainsi la mobilisation des ressources pertinentes et requises.

Même si elles constituent une nation minuscule à l'échelle planétaire, Saint-Vincent-et-les Grenadines ont une grande expérience historique et contemporaine en matière de migrations. Notre démarche en la matière, qui s'appuie sur cette expérience, est essentiellement humaniste, et nous proposons avec humilité d'examiner cette question à travers un prisme philosophique.

La dialectique complexe de l'immigration et de l'émigration, qui constituent la migration, exige que le phénomène soit appréhendé dans son contexte. Si l'on admet la thèse que des facteurs d'attraction et de répulsion interviennent, il importe aussi de reconnaître clairement le lien entre le sous-développement et le développement; et que le niveau de vie relativement élevé des pays développés ne peut être dissocié, tant à travers l'histoire qu'à notre époque, des conditions de vie médiocres des pays sous-développés et des pays qui se développent lentement. C'est pour cela que les questions d'exploitation économique, quelles qu'elles soient – déséquilibres commerciaux, mauvaises conditions de travail, faibles salaires – sont indissociables de la question que nous examinons. C'est pour cela que la question des indemnités doit faire partie de ce Dialogue.

La perspective humaniste exige que cette question soit abordée dans le cadre d'une reconfiguration des ressources mondiales. Cela doit constituer l'axe de notre Dialogue si l'on veut qu'il ait un sens. Agir autrement reviendrait à perpétuer une injustice contre « les damnés de la terre » pour emprunter l'expression d'un fils des Caraïbes, Frantz Fanon.

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines n'impose aucune entrave aux émigrants, aux personnes qui souhaitent quitter notre pays, à l'exception bien sûr des criminels. Mais si l'on tient compte du fait que le groupe des émigrants comprend des ressortissants nationaux qualifiés, dont la formation a représenté une dépense considérable pour notre petite nation, nous nous rallions à l'opinion qu'il convient d'établir des protocoles appropriés. À Saint-Vincent-et-les Grenadines, nous avons beaucoup participé à l'élaboration du Protocole de recrutement des enseignants du Commonwealth adopté par les Ministres de l'éducation du Commonwealth le 1^{er} septembre 2004. Un autre fait important est l'adoption, le 18 mai 2003, du Code de pratique du Commonwealth pour le recrutement international des

agents de santé. Cette question des protocoles doit constituer l'un des axes de notre débat.

L'immigration est de toute évidence une question complexe puisqu'elle soulève d'autres questions, notamment la sécurité. Dans d'autres contextes, même si ce n'est pas dans le nôtre, il est pertinent d'examiner la question de la xénophobie. Nous continuons d'accueillir des personnes venant de toutes les régions du monde, y compris des retraités qui jouissent de la tranquillité et du beau climat de notre patrie bien aimée, mais nous nous réservons le droit de procéder à un examen minutieux et d'exercer la diligence nécessaire. Cela met au premier plan la question de la coopération et des accords bilatéraux et, par suite, la dimension internationale des migrations.

Il y a lieu d'observer que notre pays applique le Traité de Chaguaramas révisé qui a institué le Marché et l'économie uniques de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Ce Traité prévoit la libre circulation des ressortissants de la CARICOM en vertu des articles 45 et 46. À Saint-Vincent-et-les Grenadines, nous avons adopté les lois nécessaires en faveur de certaines catégories de personnes qui souhaitent travailler ou exercer une activité dans notre pays.

Saint-Vincent-et-les Grenadines confirment leur appui à l'intention et à l'orientation fondamentale de la Déclaration de Bruxelles sur les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'avril 2006 sur la question. Cette Déclaration aborde tout l'éventail des problèmes, depuis les rapatriements de salaires jusqu'au rapatriement des criminels.

Pour terminer, il est indispensable que ce Dialogue se poursuive et que nous mettions en œuvre le plus rapidement possible les recommandations issues de cette rencontre. Ce faisant, nous devons toujours garder à l'esprit les conditions donnant naissance au phénomène qui mobilise notre attention aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Jean de Dieu Somda, Ministre de la coopération régionale du Burkina Faso.

M. Somda (Burkina Faso): Madame la Présidente, je m'empresse de vous adresser mes vives et chaleureuses salutations pour votre élection à la présidence de la soixante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale, et vous assure de la pleine coopération de ma délégation.

La soixante et unième session restera gravée dans les annales de l'ONU, car c'est en marge de cette

session que se tient pour la première fois le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Le Burkina Faso, pays d'émigration, se réjouit de la tenue de ce Dialogue de haut niveau, car il constitue une opportunité précieuse pour les États d'échanger sur leurs expériences en matière de gestion des migrations. Il présente également un cadre de coopération pour une gestion concertée en vue d'une meilleure maîtrise du phénomène migratoire.

Le Burkina Faso, qui compte près de 12 millions d'habitants, a plus du tiers de sa population à l'étranger. L'émigration du Burkina Faso touche essentiellement la frange jeune de la population que sont les 15 à 30 ans. Mon pays est convaincu que ce n'est pas par des mesures sécuritaires et de contrôle des frontières que l'on parviendra à gérer le flux migratoire. C'est plutôt en s'attaquant aux causes profondes des migrations que des solutions appropriées seront trouvées à ce problème. Migrations et développement étant indissociablement liés, il apparaît plus qu'urgent de travailler à réduire le fossé qui sépare les pays développés et ceux en voie de développement, à renforcer la construction de la paix et la stabilité politique comme la base de maîtrise des flux migratoires ainsi que la prévention des conflits.

Les pays du Nord doivent accepter l'intégration de la dimension migratoire dans le financement des stratégies de réduction de la pauvreté comme un axe important et indispensable. En effet, les pays développés doivent comprendre que le meilleur moyen de retenir les candidats à l'immigration est d'aider au développement de leurs pays d'origine, principaux pays pourvoyeurs de migrants. À titre d'exemple, nous nous félicitons de la coopération entre le Burkina Faso et la République de Chine-Taiwan, qui a permis la mise en œuvre réussie des six engagements nationaux du Président Blaise Compaore dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'émigration des jeunes et des femmes.

Convaincu que les principales causes des migrations sont la pauvreté et le manque d'emplois et d'opportunités suffisantes pour l'avenir, mon pays a entrepris, depuis près d'un demi-siècle, un certain nombre d'actions dans le but de mieux gérer le phénomène migratoire au niveau national. Parmi ces actions, je citerai la création, en mai 1993, du Conseil supérieur des Burkinabé de l'étranger; l'adoption, en novembre 2004, du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté; la création d'un Ministère de la jeunesse et de l'emploi pour une prise en charge spécifique des

problèmes de la promotion de l'emploi des jeunes, et du Ministère délégué chargé de la formation technique et professionnelle, en réponse à la préoccupation essentielle de faire correspondre les besoins et l'offre de qualification sur le marché du travail; et l'aménagement de milliers d'hectares de terres cultivables et l'introduction de la petite irrigation villageoise, qui permet de pratiquer des cultures de contre-saison. Enfin, le Burkina Faso vient d'organiser un symposium national sur les migrations les 13 et 14 juillet 2006, dont l'objectif central est d'élaborer une politique migratoire nationale.

Il serait illusoire de vouloir freiner les migrations dans le contexte actuel de la mondialisation. Elles doivent plutôt être bien gérées, car elles n'ont pas seulement un caractère négatif, mais elles sont aussi facteurs de développement pour les pays d'origine, de transit et de destination. Saisissons donc ensemble l'occasion précieuse que nous offre le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement pour jeter les bases d'une coopération qui favorise une gestion concertée et responsable du phénomène migratoire.

Plus que jamais, l'humanité est face au défi du siècle qu'est la gestion des migrations. Mais le Burkina Faso reste convaincu qu'avec une volonté commune et une franche collaboration entre les États, les organisations régionales et internationales, les migrations internationales ne seront plus un fléau, mais un important facteur de développement de chacune de nos nations. C'est le lieu ici de saluer l'appui que l'Organisation internationale pour les migrations apporte à plusieurs pays africains, dont le Burkina Faso, en vue de mobiliser au mieux leurs diasporas pour une meilleure participation au développement national. Mon pays fonde beaucoup d'espoir sur le présent Dialogue de haut niveau, d'où sortiront des recommandations pertinentes dans l'intérêt de nos pays respectifs.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Barbro Holmberg, Ministre des migrations de la Suède.

M^{me} Holmberg (Suède) (*parle en anglais*): La migration est une force positive considérable. Lorsque des personnes voyagent, se rencontrent et échangent des idées, des sociétés peuvent progresser notablement dans le domaine du développement. Cette force contribue à éliminer la pauvreté dans le monde et à

atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les migrants ne sont pas des victimes; ils le deviennent entre les mains des trafiquants et des passeurs. Pour exploiter toutes les possibilités que les migrations peuvent engendrer pour le développement, nous devons lutter contre ceux qui traitent les personnes – hommes, femmes et enfants – comme des marchandises pouvant être vendues au plus offrant. Nous devons lutter contre la discrimination et l'exploitation. Je voudrais mettre en exergue cinq questions que le Gouvernement suédois juge importantes.

Premièrement, les personnes qui vivent et travaillent dans un pays, qu'il s'agisse de travailleurs migrants ou de citoyens, doivent avoir les mêmes droits et les mêmes obligations. Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin, selon moi, de migrations légales. En effet, les migrations clandestines ont pour effet que des personnes au sein de nos sociétés n'ont que des droits limités et n'ont aucune sécurité. Les migrations clandestines révèlent également l'existence d'un double marché du travail, un marché pour les citoyens et ceux qui ont un permis de travail et un marché pour ceux qui n'en ont pas. C'est pourquoi je pense que nous devons accroître les possibilités de migrations légales. Ce n'est que lorsqu'une personne réside légalement dans un pays qu'elle peut se voir garantir les mêmes droits que les citoyens de ce pays. Cela devrait comprendre le droit au regroupement familial, l'accès sans réserve au marché du travail et l'accès sans réserve au régime de sécurité sociale. Je pense que si les employeurs ou nous-mêmes dans les pays riches avons besoin de main-d'œuvre, nous devons être prêts à la rémunérer. Il ne s'agit pas seulement de gérer les migrations, mais c'est aussi une question de principe et de respect des droits de l'homme.

La deuxième observation que je voudrais faire est que les causes profondes des migrations forcées ne peuvent être éliminées uniquement par des politiques de migration ou de surveillance des frontières. Nous avons besoin de politiques de développement progressistes. Nous savons tous qu'une politique agricole et commerciale plus libre et plus équitable a des incidences considérables sur le développement et la réduction de la pauvreté dans le monde. Tous les gouvernements ont l'obligation de créer une société dans laquelle hommes et femmes peuvent construire un avenir. C'est aussi une responsabilité internationale de

créer un monde plus égalitaire. Je suis très fière d'annoncer que la Suède atteindra cette année son objectif de consacrer 1 % de son produit intérieur brut à l'aide au développement.

Troisièmement, le droit d'asile doit être préservé. Ceux qui ont besoin d'une protection internationale doivent avoir accès à un abri sûr. Nos frontières doivent rester ouvertes. Nous devons veiller à ce que les mesures prises pour freiner les migrations clandestines n'empêchent pas les réfugiés d'obtenir la protection internationale à laquelle ils ont droit.

Quatrièmement, il devrait être plus facile de se déplacer d'un pays à un autre et puis de rentrer chez soi. Nous savons que chacun apporte des connaissances. Il y a un afflux des compétences. Nous avons un grand défi à relever : il faut veiller à ce que tous les pays retirent un avantage des migrations, et pas uniquement les pays d'accueil. À mon sens, les migrations circulaires sont essentielles pour parvenir à cet objectif.

Enfin, je pense que le Dialogue de haut niveau n'est pas la fin d'un processus, mais le début. Nous ne pouvons plus faire face aux migrations uniquement aux niveaux national et régional. Les outils que nous avons à notre disposition ne suffisent pas. Selon moi, il est vital pour les États de disposer d'un forum où nous pourrions poursuivre ce processus de façon constructive, et cela à l'échelon mondial. Ce forum doit avoir un caractère intergouvernemental, non limitatif et consultatif et ne doit pas avoir de pouvoir de décision. La Suède appuie pleinement l'idée présentée ce matin par le Secrétaire général. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au Gouvernement belge qui s'est proposé pour organiser la première réunion de ce forum.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Alicia Muñoz, Ministre d'État, Ministre de l'intérieur de la République de Bolivie.

M^{me} Muñoz (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter, au nom de la délégation bolivienne, de votre élection à la présidence de ce débat important. Nous sommes sûrs que, sous votre direction avisée, nos travaux seront menés à bien.

En Bolivie, sur environ 10 millions d'habitants, on estime que plus de 2 millions d'entre eux, soit 20 % de la population totale, vivent à l'étranger.

Les destinations des flux migratoires se sont diversifiées au cours des dernières décennies, en fonction de la demande de main-d'œuvre des pays d'accueil. Au sujet de cette problématique, c'est le Président bolivien Evo Morales qui a, à la réunion de Vienne du mois de mars de cette année et dans une allocution devant le Parlement européen, mis l'accent sur le phénomène migratoire comme question d'ordre structurel dans les relations d'inégalité économique entre les pays.

Comme la Bolivie est un pays dont la population est majoritairement autochtone et dont, pour la première fois, le Président lui aussi est d'origine autochtone, avec une légitimité issue d'élections démocratiques, il nous semble nécessaire d'insister sur les effets de la migration sur les communautés autochtones et paysannes. En effet, les bases économiques, sociales et culturelles d'échange et de réciprocité sur lesquelles se fondent les structures qui organisent les économies paysannes et autochtones ont été fondamentalement affectées. Des communautés entières se voient dépeuplées sur de vastes étendues de territoire et la gestion de leurs ressources naturelles, le développement et le renforcement de leur identité sont touchés. La migration a un visage autochtone lorsqu'il s'agit des citoyens et citoyennes boliviens.

Il faut reconnaître que les envois de fonds des expatriés apportent des avantages économiques importants, mais il faut aussi souligner le revers de la médaille, à savoir la déstructuration des communautés et populations autochtones. Il s'agit d'un coût social, du fait de la libéralisation de l'économie, qui crée un processus d'évolution accélérée vers l'économie de marché. Si le marché du travail se mondialise, ainsi que l'exploitation, il n'en va pas de même pour les salaires ni les droits de l'homme ou du citoyen. On traite les émigrants comme de vulgaires marchandises et on criminalise la liberté de transit ou de transfert d'un pays à un autre. Il est donc important de prendre en compte des variables et des facteurs d'ordre interculturel et liés aux droits de l'homme, avec une perspective globale. D'où l'importance de la présente manifestation organisée par l'Organisation des Nations Unies.

Personne ne remet en cause le droit à l'émigration, qui est consacré dans différents traités et conventions internationaux. Mais nous remettons fondamentalement en cause l'absence de mécanismes et de procédures normatifs dans les pays qui accueillent de la main-d'œuvre bon marché et où, par

exemple, plus la demande de main-d'œuvre temporaire ou saisonnière est importante, plus l'offre de main-d'œuvre sera forte.

Il faut aussi examiner le phénomène de la migration du point de vue des femmes. Il n'est plus acceptable de se contenter d'analyser, dans des instances internationales, comment le trafic et la traite d'êtres humains affectent plus gravement les femmes; ou comment l'exploitation sexuelle et le travail forcé représentent la deuxième activité commerciale la plus lucrative après le trafic de stupéfiants; ou encore comment les bandes et organisations criminelles sont en train d'acquérir une légitimité dans les pays d'accueil. C'est pourquoi nous demandons instamment que l'on puisse prendre des mesures d'ordre juridique et faire cesser la demande qui encourage la traite et le trafic d'êtres humains.

La Bolivie dispose d'instruments juridiques pour lutter contre les délits associés à la traite et au trafic d'êtres humains. Nous travaillons sur ces questions et avons créé ces derniers jours un Conseil interministériel pour les migrations, auquel participent des représentants des migrants, des organisations de la société civile et des populations autochtones, aux côtés de l'État.

Sur la base des principes que j'ai cités, il nous semble important que les pays d'accueil mettent en place des mécanismes efficaces de coopération et de définition de politiques pour parvenir à la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi que d'autres traités relatifs aux droits de l'homme.

Le Gouvernement bolivien élabore actuellement des politiques économiques axées sur de profondes réformes structurelles permettant de relancer l'appareil productif et de créer des sources d'emploi sur la base de la logique et du principe autochtones « pour bien vivre ». Nous sommes un pays immensément riche en ressources naturelles, occupant un vaste territoire. Nous avons un Président autochtone qui a la volonté de recouvrer la dignité et la souveraineté de notre peuple. Et nous espérons que nos compatriotes ne devront plus jamais abandonner leurs maisons, leurs familles, leurs villages, leurs communautés, leur langue, leurs vêtements traditionnels et tout ce qui fait leur identité culturelle.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ng Eng Hen, Ministre de la main-d'œuvre de Singapour.

M. Ng (Singapour) (*parle en anglais*) : Les forces de la mondialisation sont montées en puissance ces dernières années et ont forgé une intégration économique plus étroite entre les pays. Les mêmes processus qui se sont d'abord manifestés par une plus grande facilité de transfert de capitaux et de biens à travers les frontières ont maintenant aussi permis une très forte mobilité de la main-d'œuvre. Il est désormais tout à fait clair que ces tendances migratoires ont des conséquences à court comme à long terme sur les pays d'origine et les pays d'accueil. Ce Dialogue de haut niveau représente donc une occasion opportune d'examiner les migrations internationales et leurs incidences sur le développement économique et social.

En tant que petite ville-État qui dépend beaucoup du commerce mondial, Singapour a toujours fait bon accueil à la main-d'œuvre étrangère pour renforcer notre main-d'œuvre totale, qui représente environ 2,4 millions de personnes aujourd'hui. Aujourd'hui, plus d'un travailleur sur quatre à Singapour est un étranger. Sans la contribution de la main-d'œuvre étrangère, notre croissance économique aurait été grevée par des pénuries de main-d'œuvre et de compétences. Nous sommes une ville cosmopolite avec une population très diverse issue de différents continents, avec un large éventail d'origines ethniques, de cultures et de coutumes.

Mais du fait de notre taille limitée et de notre population peu nombreuse, nous permettons aux étrangers de travailler à Singapour dans le cadre d'une approche réglementée comprenant permis de travail et visa, régie par des règles et critères bien établis. Tout en étant favorable à une plus grande ouverture et à une intégration mondiale, Singapour est également, à l'instar d'autres pays, consciente des répercussions économiques, sociales et de sécurité des migrations irrégulières. Nous avons donc une position très ferme contre les contrevenants à la législation en matière d'immigration et ceux qui prennent part à la contrebande ou la traite d'êtres humains. Pour enrayer les migrations irrégulières, nous avons une démarche à multiples facettes, avec des mesures qui vont de la promulgation de lois dissuasives jusqu'à des tactiques répressives très fermes. Les sanctions appliquées en cas de trafic ou déploiement illégal de travailleurs étrangers sont véritablement dissuasives. Par exemple, les personnes coupables de traite d'êtres humains sont

passibles de peines de prison allant jusqu'à cinq ans au titre de notre loi sur l'immigration.

Les travailleurs étrangers détenteurs de permis de travail sont protégés par la législation de Singapour et bénéficient même, dans certains cas, d'une protection encore plus grande que la main-d'œuvre locale. Par exemple, nous avons renforcé notre code pénal pour que les mauvais traitements infligés par des employeurs soient sanctionnés une fois et demie plus lourdement lorsqu'ils visent des employés étrangers. L'objectif était de transmettre un message clair indiquant que les travailleurs étrangers ont des droits et des privilèges en vertu de notre législation.

Pour veiller à ce que les travailleurs étrangers peu qualifiés comprennent leurs droits et sachent les faire valoir, nous avons accru nos efforts d'information et de communication pour leur faire connaître les ressources d'assistance à leur disposition. Différentes mesures administratives et programmes d'aide ont aussi été mis en place pour protéger les travailleurs migrants contre les mauvais traitements, les pratiques injustes et l'exploitation. Pour les employés de maison étrangers, nous avons pris des mesures de protection particulières, notamment des cours de sensibilisation obligatoires pour employeurs et employés, une réglementation plus stricte des agences de recrutement et une répression sévère des violations et pratiques abusives de la part des employeurs.

Dans la mesure où les migrations transcendent les frontières nationales, des efforts collectifs au niveau régional et mondial s'imposent pour aider les pays à mieux percevoir et gérer les problèmes liés aux migrations. Les pays d'origine peuvent y contribuer en prenant des mesures visant à informer les travailleurs migrants de leurs droits et devoirs et à mettre fin aux pratiques de recrutement abusives. Le dialogue entre les pays d'origine et les pays de destination peut également resserrer la coopération et renforcer la régulation des flux migratoires. Le présent Dialogue des Nations Unies pourra mettre en valeur les migrations de travailleurs en formulant un cadre commun qui encourage l'entente et définisse les responsabilités des pays d'origine et de destination ainsi que des autres parties prenantes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Garba Lompo, Président de la Commission des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Niger.

M. Lompo (Niger) : Je voudrais tout d'abord transmettre à l'Assemblée générale les salutations chaleureuses de S. E. M. Mamadou Tandja, Président de la République du Niger. Je voudrais également vous adresser, Madame la Présidente, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, nos vives félicitations pour la dextérité avec laquelle vous dirigez nos présentes assises. Je voudrais enfin exprimer toute ma joie de prendre part à cette importante rencontre pour apporter la contribution de mon pays, le Niger, à l'effort de la communauté internationale en vue de trouver des solutions aux problèmes épineux que posent les migrations internationales.

En ce début de XXI^e siècle, le phénomène de la migration des populations prend de plus en plus des proportions inquiétantes du fait, notamment, des déplacements massifs de personnes et, surtout, des conséquences souvent dramatiques s'y rattachant. Face à ces défis, à la fois économiques, sociaux, politiques et sécuritaires, la migration doit être mieux coordonnée à travers le renforcement des capacités des services qui en ont la charge. Or l'un des problèmes majeurs qui assaillent nos États en général et le Niger en particulier réside dans le manque drastique de moyens devant permettre de lutter plus efficacement contre le phénomène.

Faut-il ici souligner que, de par sa position charnière entre l'Afrique au sud du Sahara et l'Afrique du Nord la porosité de ses frontières et la modicité de ses moyens d'intervention, le Niger reste en proie à d'importants flux migratoires? Ce phénomène se remarque avec beaucoup d'acuité tout au long de ses frontières où convergent trafiquants de drogue, bandits armés et, surtout, des migrants clandestins en provenance d'horizons divers. Les circuits empruntés par ces migrants sont si nombreux que le Niger est pratiquement devenu une passoire pour des dizaines de milliers de candidats à l'immigration.

M. Baja (Philippines), Vice-Président, assume la présidence.

L'émergence et le développement de la migration de transit favorisent des réflexions et des comportements qui débouchent, si l'on n'y prend garde, sur la naissance de groupes ou de réseaux prêts à exploiter la misère de ces pauvres migrants dans leur quête désespérée de bonheur. On assiste pour ainsi dire à l'éclosion d'une société incivique vivant de l'illicite. Cette situation, on en conviendra, ne pourrait que

conduire au développement du cercle vicieux des tragédies inhérentes aux migrations non contrôlées, dont, entre autres, le trafic des êtres humains. En effet, acculés par la pauvreté, mus par l'illusion de trouver des perspectives d'emploi meilleur, les migrants deviennent souvent des proies faciles pour des groupes criminels spécialisés dans le trafic des personnes.

La question des personnes en transit relève alors d'un problème plus vaste et beaucoup plus inquiétant. En effet, il est très difficile de savoir si une personne est victime d'un trafic lorsqu'elle est en transit. Il ressort de ce constat que la question de la migration de transit doit être abordée dans le contexte plus large de la protection des droits fondamentaux et, ensuite, en tant que partie intégrante des efforts déployés pour lutter contre le trafic aux niveaux national et international.

La question de la migration de transit doit être analysée aux fins de solutions durables dans ses dimensions tant humaine qu'économique et sécuritaire. Cette question soulève l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de dynamiques reposant sur la responsabilité des États, qu'il s'agisse du pays d'origine, du pays de destination ou de celui de transit.

Le Niger, pays de migration de transit, reste conscient du rôle qui est le sien dans l'action commune en vue de garantir le respect et la protection des droits des migrants, de prévenir et de lutter contre l'immigration clandestine et le trafic des personnes. C'est dire que le Niger entend traiter la question de la migration avec toute l'attention et la volonté requises dans le cadre plus large de la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

À cet égard, et de manière très concrète, le Niger suggère que soit mis en place un mécanisme efficient de lutte contre l'immigration clandestine et le trafic des personnes. Ce mécanisme consistera en la mise en œuvre sur le terrain d'une politique relative au respect des droits des travailleurs migrants et à la lutte contre le trafic des personnes.

Le respect et la protection des droits de tous les travailleurs migrants ne peuvent être garantis de façon durable que par la conception et la mise en œuvre de politiques hardies dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale. C'est de cette manière et de cette manière seulement que nous saurons trouver ensemble les moyens de combattre aussi efficacement que durablement le phénomène de l'immigration clandestine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hamid Awaluddin, Ministre de la justice et des droits de l'homme de l'Indonésie.

M. Awaluddin (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation indonésienne, je félicite S. E. M^{me} Al-Khalifa de son élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. La délégation indonésienne continuera de tout faire pour l'épauler et favoriser l'issue fructueuse des débats sur cette importante question à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général d'avoir permis les préparatifs de ce Dialogue et d'avoir présenté son rapport détaillé intitulé « Migrations internationales et développement » (A/60/871).

À la fois pays d'origine, de destination et de transit, l'Indonésie se félicite de la tenue du présent Dialogue historique. Nous espérons très sincèrement que ce Dialogue nous fera progresser vers une politique des migrations cohérente, coordonnée et menée dans la coopération. Les problèmes posés par les migrations ne doivent pas nous diviser mais nous unir. De l'avis de ma délégation, tel est l'objet du Dialogue de haut niveau.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il importe d'appréhender plus en détail les effets et la nature multidimensionnelle des migrations. Cela nécessite la mise au point d'un vaste système de recherche et de base de données à l'échelle mondiale. Nous pouvons accepter l'idée de la création d'une instance mondiale au sein de l'ONU, à condition que l'ensemble des États Membres y participe, qu'elle vienne compléter les efforts menés au niveau régional par les Gouvernements avec l'appui des organisations internationales compétentes, comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et qu'elle tienne compte des vues de la société civile, du monde des affaires et des organisations non gouvernementales.

Le Dialogue de haut niveau doit promouvoir l'élaboration d'un ensemble commun de priorités mondiales au regard des efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et pour assurer la coordination efficace des efforts gouvernementaux aux niveaux national, régional et international, avec l'appui des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes.

Les efforts que nous déployons pour assurer la protection de la dignité humaine sont souvent très facilement éclipsés non seulement par des considérations d'ordre économique et financier, mais également par des actes empreints de préjugé et d'ignorance. La protection de la dignité humaine ne devrait pas être entravée par des préoccupations à courte vue perçues aux frontières. Les migrants, qui espèrent une vie meilleure à l'étranger, ne devraient pas avoir à devenir les victimes des groupes criminels clandestins.

Pour l'Indonésie, assurer le mouvement en bon ordre et la protection des travailleurs migrants demeure une priorité première. Nous avons commencé à intensifier les efforts de coordination nationale non seulement avec les ministères pertinents, mais également avec la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur des affaires. Après avoir adopté la loi 39/2004 sur la protection et le placement des travailleurs indonésiens migrants, nous sommes en train de créer un organe national, sous la supervision directe du Président, pour mieux gérer le mouvement des migrants indonésiens grâce à un mécanisme institutionnel. Nous sommes parvenus aux dernières étapes de l'adoption d'une nouvelle loi qui lutte contre la traite des personnes.

L'Indonésie appuie les politiques en matière de migration qui émancipent les migrants. Ces politiques devraient leur permettre de tirer avantage des programmes qui promeuvent l'esprit d'entreprise par le biais du microfinancement et de renforcer en même temps le rôle des diasporas. Nous reconnaissons également l'importance des programmes de migration provisoire et circuloire en vue d'accroître le bénéfice des migrations internationales, non seulement pour les pays d'accueil et d'origine, mais aussi et particulièrement pour les migrants et leur famille. Au cours du débat d'aujourd'hui sur les migrations internationales, nous avons été sensibilisés à ses avantages apparents, y compris les transferts de fonds des migrants, qui ont contribué, entre autres choses, à alléger la pauvreté et la faim.

Au niveau bilatéral, le Gouvernement indonésien a passé des accords non seulement avec les pays d'accueil, mais également avec les pays d'origine des migrants. L'Indonésie a adopté une politique active pour ce qui est de nouer des contacts avec les pays d'origine afin de mieux protéger nos migrants à l'étranger.

Au niveau régional, l'Indonésie a en fait dirigé plusieurs forums régionaux et y a participé activement, non seulement au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, mais également avec d'autres pays d'Asie et du Pacifique. Grâce à des processus consultatifs régionaux officieux, tels que le Processus de Colombo et le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, l'Indonésie a fait progresser le dialogue et la coordination pour atteindre de nouveaux niveaux de compréhension commune et d'activités concrètes.

À cette fin, l'Indonésie et l'Australie, en leurs qualités de coprésidents du Processus de Bali, sont fiers de présenter des contributions au Dialogue de haut niveau et aux négociations futures. Hier encore, les coprésidents ont organisé pour les participants un événement en marge du Dialogue pour partager leurs expériences du Processus de Bali et pour examiner la manière de renforcer la coopération avec d'autres processus à l'avenir.

Beaucoup de choses ont été faites, mais il reste à réaliser les espoirs que des mesures concrètes soient mises en œuvre qui ouvriront la voie à une coopération, une coordination et une collaboration futures entre tous les gouvernements sur la question des migrations internationales pour le développement, dont le simple objectif est de préserver la dignité humaine et d'assurer le bien-être de nos migrants transnationaux et de leurs familles. J'assure la Présidente de l'Assemblée générale que l'Indonésie continuera de lui prêter son appui pour cette noble cause.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Emilia Maslarova, Ministre du travail et de la politique sociale de la Bulgarie.

M^{me} Maslarova (Bulgarie) (*parle en russe*) : La Bulgarie se félicite de la convocation du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement comme d'une mesure nécessaire et opportune.

La Bulgarie appuie pleinement la position de la délégation de l'Union européenne exprimée à cette tribune. Nous partageons l'opinion selon laquelle la migration peut contribuer à faire atteindre un plus haut niveau de développement économique et social. Le Dialogue offre une occasion d'inscrire la question des migrations internationales à l'agenda du

développement dans le cadre de la Déclaration du Millénaire.

Il est important que notre débat se poursuive après que le Dialogue de haut niveau aura pris fin. Cela permettra à tous de tirer avantage de l'échange d'expériences. Nous pensons qu'il faudrait éviter la répétition des structures et des activités. Il serait utile de diriger les efforts vers une meilleure coordination entre les structures et les forums existants de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales œuvrant dans ce domaine.

En tant que pays de l'Union européenne avec une frontière extérieure à l'Union à partir de janvier 2007, la Bulgarie est très intéressée par la création d'instruments pour la gestion intégrée des processus de migration. À cet égard, nous sommes prêts à coopérer à tous les niveaux, conformément à la politique et à la pratique communes de l'Union européenne.

Dans la perspective de son expérience nationale, la Bulgarie attache une grande importance à l'approche régionale en matière de coopération dans le domaine des migrations et du développement. Nous pouvons à cet égard citer un très bon exemple, le processus de Rabat.

La question des statistiques est un élément important des politiques nationales en matière de migration. À cette fin, nous avons mené une étude sociologique sur les comportements en matière d'émigration parmi la population adulte de Bulgarie. Le Dialogue de haut niveau est le premier forum international devant lequel nous présentons des données préliminaires fournies par une étude de Gallup International en août 2006. L'étude a été distribuée aux membres de l'Assemblée. Les conclusions indiquent que le nombre de citoyens qui souhaiteraient émigrer pour le long terme a diminué de moitié, tombant à environ 15 000 à 16 000 personnes. Au cours de la première année suivant l'entrée de la Bulgarie dans l'Union européenne, moins de 4 000 personnes ont l'intention de chercher du travail dans les États membres de l'Union européenne.

Où veulent travailler les Bulgares? Le premier pays sur leur liste par ordre de préférence est l'Espagne, suivie de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Grèce, de la Grande-Bretagne et du Canada. Une règle concernant le comportement des citoyens bulgares en matière de migration se fait jour, et elle est comparable à celle du citoyen moyen de l'Union européenne. Ce fait est une conséquence de la

stabilité de l'économie et du faible taux de chômage dans notre pays, actuellement de 8,76 %.

Pour terminer, permettez-moi de souligner une fois encore que la Bulgarie appuie pleinement les migrations positives qui peuvent contribuer à l'entière réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tels qu'établis dans la Déclaration du Millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Dato' Seri Mohd Radzi Sheikh Ahmad, Ministre des affaires intérieures de la Malaisie.

M. Mohd Radzi (Malaisie) (*parle en anglais*) : Cette séance est importante et tombe à point nommé, compte tenu du rôle sans cesse plus crucial que la question des migrations et du développement va jouer dans les années à venir, ainsi que de la complexité croissante du phénomène.

En tant que pays stratégiquement situé dans la région du Sud-Est asiatique et bénéficiant d'une croissance économique soutenue, la Malaisie n'a que trop conscience du rôle que les migrations peuvent jouer dans le processus de développement, mais aussi des difficultés qu'elles entraînent. Pour la Malaisie, la principale difficulté est de trouver un équilibre entre la nécessité de tirer le meilleur parti économique des migrations et la volonté de protéger les intérêts de toutes les parties concernées. Nous pensons que cela est possible en gérant correctement les flux migratoires. À cet égard, la politique de la Malaisie, s'agissant des travailleurs étrangers, repose sur la nécessité de gérer les migrations en coopération avec les pays d'origine, de manière à obtenir des bénéfices mutuels.

Dans ce cadre, le Gouvernement malaisien a adopté les mesures suivantes : premièrement, nous avons signé des mémorandums d'accord bilatéraux avec sept pays d'origine – Sri Lanka, République populaire de Chine, Thaïlande, Pakistan, Bangladesh, Viet Nam et Indonésie – sur le recrutement de main-d'œuvre étrangère. Deuxièmement, nous promovons la coopération internationale, y compris au niveau régional; dans le contexte de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), il existe une coopération active incluant les institutions des pays membres de l'ASEAN qui s'occupent des travailleurs étrangers. Troisièmement, nous améliorons les systèmes de suivi et de supervision, de même que les mesures préventives et d'application, conformément

aux lois malaisiennes pertinentes. Enfin, la Malaisie a accordé deux amnisties en 2002 et 2004, à l'occasion desquelles des immigrants en situation irrégulière ont été rapatriés dans leur pays aux frais du Gouvernement malaisien.

Pour garantir l'efficacité des mesures visant à réguler les flux migratoires, il convient de tenir compte des préoccupations légitimes des pays tant d'origine que de destination. Dans le cas de la Malaisie, le nombre croissant de migrants a donné lieu à des cas de maladies hautement contagieuses, comme l'hépatite B, la tuberculose et la lèpre, dont toutes étaient auparavant sous contrôle ou bien avaient été totalement éradiquées. En même temps, le nombre de crimes commis par des migrants a triplé, passant de 1 333 en 1992 à 3 113 en 2002, et nous sommes préoccupés de voir que non moins de 40 % de ces crimes étaient des crimes violents.

La Malaisie a pris différentes mesures préventives pour freiner l'immigration illégale, y compris par la mise en place d'un système biométrique. Grâce à ce système, les informations personnelles sur les immigrants en situation irrégulière qui sont renvoyés chez eux et celles sur les nouveaux travailleurs étrangers en situation régulière qui arrivent sont enregistrées dans la base de données des services de l'immigration afin de prévenir les entrées irrégulières et d'autres délits liés à l'immigration. Ces informations, qui sont essentielles au maintien de l'aide sociale aux travailleurs étrangers, aident en outre les autorités à mieux empêcher les activités criminelles et terroristes menées par des migrants.

Dans le même esprit, la question des rapatriements de salaires est cruciale pour les migrants. À cet égard, je souhaite souligner que la Malaisie n'impose aucune restriction au rapatriement du salaire des travailleurs expatriés. En 2002, 1,2 million de ces travailleurs ont transféré 640 millions de dollars dans leur pays d'origine. En 2005, ils étaient 1,8 million, pour des transferts s'élevant à 768 millions de dollars. S'agissant des droits de l'homme des migrants, malgré quelques cas isolés de violations, la législation malaisienne garantit leur entière protection.

Comme d'autres pays, la Malaisie est préoccupée par la traite d'êtres humains. Bien que nous disposions de lois suffisantes pour gérer ce problème et que nous nous apprêtions à adopter une législation spécifique à ce sujet, nous notons qu'il existe deux difficultés majeures. L'une consiste à faire le distinguo entre les

victimes véritables et les personnes qui acceptent en connaissance de cause de faire l'objet de la traite pour le gain économique que cela suppose. L'autre est relative au fait que les pays de destination manquent de ressources pour rapatrier les victimes qui en font elles-mêmes la demande.

J'aimerais terminer en évoquant la question de la suite à donner à ce Dialogue de haut niveau. Comme nous croyons fermement aux bénéfices du processus multilatéral, nous pensons que l'ONU est la meilleure instance où débattre des questions de portée mondiale, parmi lesquelles les migrations internationales et le développement. En même temps, il faut que le processus de suivi soit lui-même clair, de façon à ne pas donner lieu à doubles emplois et s'avérer inefficace. Nous sommes donc ouverts au dialogue sur cette question, et nous nous réjouissons par avance de jouer un rôle constructif dans les débats à venir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Aftab Ahmad Khan Sherpao, Ministre de l'intérieur du Pakistan.

M. Khan Sherpao (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui pour représenter le Pakistan dans un forum où l'on traite de questions fondamentales. Nous sommes réunis pour chercher ensemble des solutions novatrices et des idées nouvelles pour mieux gérer la migration et répondre aux besoins de nos peuples et de nos pays. Nous souhaitons exprimer officiellement notre profond respect et notre admiration pour l'initiative du Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Le Pakistan attache une grande importance au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, car celui-ci offre à la communauté internationale une chance unique d'élaborer des approches communes pour promouvoir la cohérence entre migrations et développement, et de trouver des moyens d'accentuer les bénéfices de la migration en matière de développement tout en limitant les effets néfastes.

Nous nous associons à la déclaration faite par le Ministre des affaires intérieures de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Les migrations, dans un monde interdépendant, profitent tant aux pays d'origine qu'aux pays de destination. Une coopération est nécessaire entre les pays, aux niveaux bilatéral, régional et mondial, pour résoudre les problèmes urgents. Le niveau sans

précédent de participation à ce dialogue et l'attention qu'il a attirée sur les questions relatives aux migrations doivent servir à jeter les bases d'un dialogue continu et d'une coopération internationale accrue sur les migrations et le développement.

S'il faut reconnaître les effets bénéfiques que les migrations peuvent avoir sur le développement mondial, il est également important de réaffirmer la nécessité de créer des mécanismes adaptés et transparents pour canaliser les migrations de manière sûre, légale, humaine et ordonnée de manière à lutter contre les migrations clandestines et à ne pas créer de conditions favorables à la criminalité organisée et à l'exploitation des personnes.

La protection des droits des migrants et des victimes de la traite des êtres humains est une source de grave préoccupation pour nous. Le Gouvernement pakistanais œuvrera avec d'autres pays pour garantir le bien-être et la dignité de ses migrants et il insiste sur le retour de ses ressortissants dans la dignité, lorsque cela est nécessaire. Nous accordons une grande importance au respect des conventions existantes relatives à la protection des travailleurs migrants établies par l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail.

Il est intéressant de noter que le processus préparatoire du Dialogue de haut niveau a déjà permis d'apporter une contribution importante en renforçant la priorité du débat sur les migrations et le développement. Au Pakistan, nous envisageons toute cette question de manière globale lorsque nous formulons nos politiques migratoires. Le processus de consultation qui s'y déroule actuellement rassemble les représentants du Gouvernement, de la société civile et des organisations internationales. Une conférence interministérielle de deux jours a été organisée les 29 et 30 août dernier, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations. Elle a permis d'obtenir les contributions de toutes les parties en vue de préparer la participation intégrée et cohérente du Pakistan au présent et important Dialogue sur les migrations et le développement.

Le Pakistan se félicite de voir que la question des migrations internationales prend plus d'importance à l'ordre du jour international. Nous encourageons vigoureusement une coopération et une collaboration internationales plus intenses en matière de migrations internationales afin d'en renforcer l'impact sur le développement. Notre tâche, dans le cadre du présent

Dialogue, est de mettre au point une approche cohérente permettant de traiter efficacement les défis et les perspectives liés aux vastes flux migratoires au-delà des frontières nationales et entre les continents. L'objectif est aussi d'optimiser l'impact de ce phénomène sur le développement. Le Pakistan estime que sans les mécanismes requis et le soutien institutionnel nécessaire, il sera difficile de progresser vers l'objectif d'obtenir et de préserver une cohérence et une coordination, pourtant indispensables, face à la question des migrations. Nous sommes par conséquent favorables à l'idée de se fonder sur les dispositions existantes pour renforcer et approfondir plus avant le dialogue international sur les migrations et le développement. Selon nous, l'une des manières de le faire serait de permettre au Groupe mondial sur la migration de se réunir selon un format intergouvernemental, sous les auspices du Conseil économique et social.

Nous sommes ici, aujourd'hui, avec la volonté renouvelée de poursuivre le travail de concert avec les autres Membres de l'Organisation et de renforcer le processus en cours, de telle sorte que les migrations contribuent au mieux-être de nos peuples. Souvenons-nous aujourd'hui que dans nos efforts concertés, nous devons toujours garder à l'esprit qu'en dernier ressort, nous voulons ce qu'il y a de mieux pour nos semblables et pour nos pays. Nous n'y parviendrons que si nous travaillons ensemble, dans un esprit positif, et en reconnaissant l'importance des migrations dans nos vies et dans notre monde d'aujourd'hui. Engageons-nous en faveur de la croissance et d'une vie meilleure, pour nous-mêmes mais aussi pour les autres. Je suis sûr qu'ensemble nous pouvons faire une grande différence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali S.J. Errishi, Secrétaire aux questions des expatriés, des immigrés et des réfugiés de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Errishi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de féliciter l'Ambassadrice Al-Khalifa à l'occasion de son élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Je me félicite aussi tout particulièrement de voir une femme arabe occuper ces hautes fonctions au service de la paix, de la sécurité et de la prospérité. Nous sommes tout à fait convaincus qu'elle dispose de la sagesse et de l'expérience nécessaires pour nous guider dans le présent Dialogue, qui a pour but de renforcer encore le rôle des

migrations dans le développement. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre appui à la déclaration prononcée par le Ministre des affaires intérieures de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le fait que nous tenions ce Dialogue à un si haut niveau traduit toute l'importance que la communauté internationale accorde au rôle que jouent les migrations dans les relations internationales. Tout au long de l'histoire, les migrations ont contribué à nouer et à entretenir des contacts fructueux entre divers peuples et cultures. Il est indéniable que les migrations ont contribué au libre échange des idées et des expériences et qu'elles ont été l'un des moteurs principaux du progrès intellectuel et matériel de notre planète.

Cependant, les migrations vers des espaces souverains ne peuvent être constructives que si les réalités culturelles, juridiques et politiques qui définissent ces espaces souverains sont prises en compte. Ignorer ce fait ne peut avoir que des conséquences négatives sur le rôle important que jouent les migrations dans le rapprochement des peuples du monde. Si les migrations permettent d'accroître le rythme de croissance intellectuelle et économique de nombreux pays, elles peuvent aussi, parfois, poser de sérieux obstacles à d'autres. Il est donc impératif que nous nous entendions sur des mécanismes réalistes qui reconnaissent le droit souverain des États à protéger leurs frontières et respectent, dans le même temps, les droits humains des immigrants.

Les migrations illégales anarchiques ont un coût bien plus élevé que leurs avantages. Elles risquent même, parfois, de menacer la sécurité nationale de certains pays, car lorsque le nombre d'immigrants illégaux atteint un certain seuil, les citoyens du pays concerné commencent à avoir le sentiment que leurs intérêts économiques, sociaux et culturels sont en danger. Dans ce cas, des tensions politiques et sociales commencent à apparaître, ce qui, en retour, peut conduire à l'instabilité et aux troubles civils. De même, lorsque le marché d'un pays donné n'est pas en mesure d'absorber de vastes flux d'immigrants illégaux et de leur donner un emploi, certains de ces immigrants tendent à s'engager dans des activités économiques illicites, comme le trafic des drogues, la criminalité organisée, le vol et la traite des êtres humains.

C'est pour ces raisons que mon pays est fermement convaincu que le problème de

l'immigration clandestine ne peut être résolu sans s'attaquer à ses causes profondes. Nous avons régulièrement appelé la communauté internationale à honorer ses responsabilités et à contribuer au développement économique des pays dont sont issus les flux d'immigrés.

L'afflux des immigrés en situation irrégulière ne prendra fin qu'avec le développement durable et des investissements à long terme permettant de créer des emplois dotés de salaires décents. C'est dans cet esprit que mon pays considère qu'il est essentiel d'organiser une sommet entre l'Afrique et l'Europe pour débattre et trouver des solutions durables aux problèmes de l'immigration illégale, des solutions qui protégeraient les droits, la sécurité et la dignité des immigrés légaux tout en créant, dans le même temps, les conditions évitant à des millions de personnes de se soumettre aux dangers et à l'indignité de la migration illégale. À cette fin, je suis heureux d'annoncer que mon pays travaille à l'organisation d'une rencontre entre les ministres africains et européens en vue de débattre de la question des migrations et du développement.

Je voudrais également indiquer que, dans le cadre de son engagement en faveur de l'intégration économique des pays de l'Union africaine, la Libye a investi dans des projets agricoles et industriels dans plusieurs pays africains. Mon pays a également contribué au financement de plusieurs projets de développement en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Par exemple, mon pays a investi des capitaux dans cinq projets mis en œuvre dans plusieurs pays du Groupement des États du Sahel et du Sahara. Des études sont également en cours en vue d'étendre ce programme à sept autres pays d'Afrique.

Par ailleurs, en décembre 2005, mon pays a annoncé la création du Projet Kadhafi pour la jeunesse, les enfants et les femmes d'Afrique, en coopération avec les organisations internationales pertinentes. L'objectif de ce projet est de contribuer à mettre fin à la pauvreté, à la faim et à la maladie, à étendre l'éducation et la formation des femmes africaines tout en aidant à protéger leurs droits.

Enfin, je voudrais dire que nous partageons l'avis exprimé par le rapport du Secrétaire général (A/60/871), à savoir que l'immigration n'est pas un processus où une partie tire un avantage comparatif aux dépens des autres parties. En fait, dans mon pays, il y a plus d'un million d'immigrants qui travaillent dans

différents secteurs de notre économie et gagnent plus de 2 milliards de dollars par an, dont une grande partie est envoyée à leurs familles dans leurs pays d'origine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Doug Shane Gibson, Ministre de l'immigration, du travail et de la formation du Commonwealth des Bahamas.

M. Gibson (Bahamas) (*parle en anglais*) : Le Commonwealth des Bahamas se félicite de la tenue de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui place la question des migrations internationales, sous toutes ses nombreuses facettes, au centre des débats et dialogues entre États Membres. Les Bahamas s'associent à la déclaration faite par la Ministre de l'intérieur de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Les Bahamas appuient sans réserves l'élaboration d'une meilleure façon de faire coïncider l'offre et la demande en matière de migration, de manière sûre, légale, respectueuse des personnes et ordonnée, pour tirer le meilleur parti, avec la participation d'acteurs publics et privés, du potentiel de développement social et humain qu'offre la mobilité de la main-d'œuvre au niveau mondial. Le Commonwealth des Bahamas est une nation-archipel composée de 700 îles et plus de 2 000 îlots et cayes calcaires. La plus septentrionale de nos îles, Inagua, est à 60 miles au nord-est de Cuba, alors que Bimini n'est qu'à 50 miles au sud-est de la Floride. Les eaux territoriales des Bahamas couvrent quelque 100 000 miles carrés, et la superficie terrestre est de 5 400 miles carrés. Trente de nos îles sont habitées et notre population totale est d'environ 308 000 habitants, dont près des deux tiers vivent dans la capitale, New Providence.

Les remarques que je viens de faire visaient non seulement à sensibiliser les États Membres sur la petite taille de notre pays sur le plan de la superficie et de la population, mais aussi sur notre vulnérabilité quand il s'agit de contrôler nos vastes frontières.

Les Bahamas ont une économie qui repose principalement sur le tourisme et les services financiers, avec de très maigres apports des secteurs agricole et industriel. Nous accueillons plus de 5 millions de visiteurs par an, et le secteur financier est principalement composé de banques étrangères. Il est donc évident que la migration a eu à bien des égards un effet positif sur les Bahamas.

Toutefois, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/60/871), la gestion des migrations se heurte à de nombreux problèmes, notamment celui d'empêcher les migrations irrégulières ou clandestines. À cet égard, le côté négatif des migrations pour les Bahamas est qu'au cours des 60 dernières années nous avons subi une immigration illégale nocive. En plus de la régularisation normale de non-citoyens pour des raisons liées à des visites, à une activité commerciale, à l'emploi, à la famille, à l'éducation, à la formation, à l'asile et autres, un grand nombre de personnes rentrent dans les Bahamas en échouant simplement leur embarcation dans des eaux peu profondes et en s'installant avec l'aide de non-citoyens déjà présents, avec ou sans statut, dans le pays.

Les immigrés en situation irrégulière deviennent alors un lourd fardeau pour les services sociaux et éducatifs du pays, parce que ces personnes ne sont pas prises en compte lorsque nous planifions l'ouverture de nouvelles écoles et de nouveaux services de santé. Cela fait que les institutions du pays ne sont pas en mesure de fournir des services adéquats aux citoyens et aux résidents en situation régulière pour lesquels elles ont été conçues. Les immigrants illégaux deviennent aussi un grave problème de sécurité nationale, car une partie de ceux qui rentrent dans notre pays sont soit des repris de justice, soit des fugitifs cherchant à échapper à des poursuites judiciaires.

Pour ces raisons et beaucoup d'autres, il est nécessaire que les États mettent en place des politiques globales en matière de migration et maintiennent un dialogue avec les États voisins pour trouver des solutions efficaces aux problèmes qui leur sont communs.

Les possibilités qu'offre notre pays permettent à nos citoyens et aux migrants en situation régulière de bénéficier d'un niveau de vie confortable. Mais aucun pays ne peut se sentir entièrement en sécurité lorsqu'il y a à l'intérieur de ses frontières un nombre considérable d'étrangers qui profitent également d'avantages destinés uniquement à ses contribuables. En ce sens, les migrations irrégulières ont depuis de nombreuses années des effets néfastes sur les Bahamas.

Au cours de notre bref séjour à New York, nous engagerons un dialogue avec les États concernés, en vue de trouver des solutions efficaces à ces problèmes particulièrement épineux. Nous nous félicitons à nouveau de la tenue du présent dialogue, qui permet

aux États Membres de débattre de questions qui nous concernent tous.

Je remercie les membres de leur attention, et j'espère sincèrement que nous pourrons tous ensemble œuvrer à l'élaboration de solutions efficaces pour alléger le fardeau que les migrations illégales imposent aux États d'accueil.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Eric Solheim, Ministre du développement international de la Norvège.

M. Solheim (Norvège) (*parle en anglais*) : Il n'y a guère de force aujourd'hui qui change le monde aussi rapidement que le font les migrations. Je voudrais faire quelques remarques tirées de mon expérience personnelle. Lorsque j'étais un jeune garçon en Norvège – et ce n'était pas il y a tant de siècles que cela – la Norvège était une société intégralement blanche – ou, si j'ose dire, « rose » – et intégralement chrétienne. Mes camarades et moi-même aurions volontiers payé un droit d'entrée pour pouvoir voir la majorité des personnes dans cette salle aujourd'hui. Je n'avais pratiquement jamais vu personne de Sri Lanka, mon deuxième pays, et encore moins d'Afrique. Aujourd'hui mes enfants courent dans exactement les mêmes rues, et leurs meilleurs amis viennent de Chine, d'Iran, du Pakistan et de Turquie. Quel changement! Et bien entendu des changements semblables sont en cours partout dans le monde.

La contribution qu'apporte la présente réunion de New York est d'inscrire la question des migrations au premier rang des préoccupations mondiales, où elle devrait être maintenue, car il s'agit de l'un des thèmes les plus importants du monde d'aujourd'hui. Certains disent que ce sujet n'a pas sa place dans les débats de l'Organisation des Nations Unies. D'autres répondent : « De quoi d'autre allons-nous débattre à l'ONU, si ce n'est des grandes questions d'actualité? », ou encore : « Si nous n'en parlons pas à l'ONU, dans quelle autre enceinte pourrons-nous parler des questions d'immigration et d'émigration? ».

Je pense qu'il est aussi tout à fait pertinent de débattre des migrations dans la ville de New York, qui a été, pour les Norvégiens, le premier point de rencontre avec un pays étranger, au moment où notre pays a connu une immense vague de migration il y a de cela 75 ou 100 ans. Il y a aujourd'hui autant de Norvégiens ou de personnes d'origine norvégienne aux États-Unis que dans notre propre pays. Et l'endroit où

tous ces émigrants norvégiens ont posé le pied pour la première fois en terre étrangère est ici même, à New York, sur Ellis Island pour beaucoup d'entre eux. Donc New York est un lieu parfaitement indiqué pour lancer le débat international sur les migrations.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général pour la manière dont il a inscrit les migrations au rang des préoccupations internationales, à savoir avec un sentiment d'optimisme. Certes, nous savons tous qu'il y a des problèmes. Il y a les problèmes de la traite d'êtres humains, des mauvais traitements ou de la fuite des cerveaux; il y a tant de problèmes liés aux migrations. Mais fondamentalement elles représentent une évolution positive, qui donne une vie meilleure à tant de personnes, si bien que la plupart des migrants se retrouvent gagnants en cette ère de mondialisation. Dans le fond, pratiquement tous les aspects des migrations sont positifs. C'est pourquoi nous devons aborder ce débat avec optimisme, plutôt qu'avec l'idée que ce sujet est surtout porteur de problèmes. C'est dans cet esprit que nous abordons la question à l'examen aujourd'hui, ce qui est, de notre point de vue, une très bonne chose.

Je vais parler franchement : le débat sur les migrations en Norvège, un pays neuf en termes de l'accueil de migrants, a essentiellement concerné, au cours des 20 dernières années, les moyens d'intégrer la population immigrée. C'est un débat important et un débat qui va se poursuivre. Mais nous avons à peine abordé l'autre débat, à savoir le lien entre les migrations et le développement. C'est le nouveau débat qui a été placé au rang des préoccupations internationales. La corrélation entre les migrations et le développement a été pour nous une révélation. Nous voulons aborder cette question avec une double approche.

Premièrement, dans le pays d'origine des migrants, il devrait y avoir la possibilité de faire un choix. Chacun devrait pouvoir migrer ou rester dans le pays, ce qui veut dire qu'il faut tout mettre en œuvre pour aider le processus du développement. La Norvège est proche de l'objectif qu'elle s'était fixé de consacrer 1 % de son produit intérieur brut à l'aide au développement. Les Suédois nous ont précédés, mais nous souhaitons atteindre cet objectif dans un très proche avenir – cela fait partie de notre contribution au développement. C'est un des choix possibles.

Il y en a d'autres. Lorsque des personnes arrivent dans le pays d'accueil, elles devraient jouir de droits.

Elles devraient avoir des droits s'agissant du marché de l'emploi et des droits humains, et elles devraient se voir offrir des emplois décents. En conséquence, les choix et les droits constitueront notre approche dans ce nouveau débat sur la manière d'établir un lien entre le développement et les migrations.

Nous notons également qu'il convient de mettre un accent particulier sur la question des femmes et des enfants. Nous avons tendance à penser que les migrants appartiennent au sexe masculin, alors que le Fonds des Nations Unies pour la population nous rappelle que la moitié des migrants sont de sexe féminin. Les femmes tendent aussi à être davantage victimes d'abus au cours du processus de migration. Par conséquent, les questions relatives aux femmes et aux enfants devraient figurer au premier plan du débat sur les migrations.

Lorsque nous abordons les problèmes de migration, nous devrions avoir une démarche pragmatique au lieu de nous contenter de discuter des théories portant sur les migrations. Le débat concret que nous engagerons avec nos communautés d'immigrants concerne la question des rapatriements de salaires; que peuvent faire les gouvernements pour exercer des pressions sur le système bancaire afin qu'il y ait davantage de concurrence, ce qui permettrait de réduire le coût des rapatriements de salaires? Il est honteux que certaines personnes paient 20 % de la somme qu'elles envoient à leur famille aux agents responsables de l'opération de transfert. Ces coûts de transfert devraient être réduits et nous devrions participer à ce processus.

Enfin, en ce qui concerne l'avenir, les migrations doivent demeurer inscrites à l'ordre du jour mondial. Nous appuyons pleinement l'idée d'un forum mondial et nous rendons hommage au Gouvernement belge qui est disposé à accueillir de futures réunions dans ce domaine. Nous écouterons tous les conseils de l'Organisation internationale pour les migrations et de l'Organisation internationale du Travail, ainsi que de gouvernements ayant plus d'expérience que la Norvège dans ce domaine. Cependant, l'ensemble de ce processus a entraîné pour nous une prise de conscience. Nous sommes au début du processus et non pas à la fin. Je vais terminer en paraphrasant Churchill qui avait prononcé ces paroles bien connues lors de la Deuxième Guerre mondiale, qui décrivent selon moi la situation actuelle s'agissant du débat sur les migrations : Ce n'est pas la fin, ce n'est même pas le début de la fin;

mais ce que nous voyons aujourd'hui marque peut-être la fin du début du débat sur la migration.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Athauda Seneviratne, Ministre du travail et de l'emploi étranger de Sri Lanka.

M. Seneviratne (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer les salutations du Président et du peuple de Sri Lanka à tous les participants qui assistent à ce Dialogue de haut niveau. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement nous aidera à recenser les manières appropriées de maximiser les avantages des migrations pour le développement.

Nous nous félicitons du fait que les migrations internationales sont inscrites en tête de l'ordre du jour mondial cette année, et nous nous attendons à ce que cette tendance se poursuive afin que l'on puisse aborder tous les aspects de cette question de manière plus générale. Nous nous réjouissons de ce qu'il se dessine un consensus mondial sur le fait que les migrations de main-d'œuvre constituent une force positive pour le développement.

Comme cela est, à juste titre, mis en lumière dans le rapport du Secrétaire général, il y a une convergence de vues sur le fait que les migrations constituent un phénomène propice au développement, qui bénéficie aux pays tant d'origine que de destination. Les envois de fonds aux pays en développement représentent maintenant plus de trois fois le volume de l'aide à l'étranger, montant proche du niveau des investissements étrangers directs au niveau mondial. La diaspora à l'étranger représente également une ressource en matière de développement pour les pays d'origine puisqu'elle entraîne la promotion des investissements, le transfert de compétences et stimule des exportations qui servent le développement.

Nous sommes également préoccupés de constater que le centre d'intérêts de cette réunion et l'accent placé au niveau international sur les problèmes liés aux migrations n'ont pas permis d'insister suffisamment sur la nécessité d'une démarche axée sur les droits en ce qui concerne les migrations internationales. Nous n'avons pas non plus clairement défini les liens entre la croissance économique, le développement durable et les migrations, et il est nécessaire de poursuivre le travail dans ce domaine.

Un certain nombre d'autres questions doivent être examinées. Par exemple, les politiques des pays développés continuent de favoriser l'admission de travailleurs qualifiés plutôt que des travailleurs peu qualifiés. Les pays en développement peuvent difficilement se permettre une telle fuite de cerveaux, car la perte des compétences des travailleurs qualifiés a des incidences sur le niveau et la qualité des services nécessaires dans le pays d'origine dans les domaines de l'éducation et de la santé. Dans le même temps, la protection et le traitement des travailleurs constituent un motif de préoccupation. Il y a d'innombrables récits de victimes de la traite, d'employées de maison qui se retrouvent dans une situation de travail forcé, de non-versement des salaires, de mauvaises conditions de travail, de racisme et de discrimination croissants. Les travailleuses migrantes sont particulièrement vulnérables et il ne faut pas oublier qu'elles représentent environ la moitié du chiffre total de la main-d'œuvre migrante mondiale. Dans certaines communautés de la diaspora, nous avons également remarqué l'apparition d'activités illicites et de pratiques d'extorsion à l'encontre des migrants, le but étant de financer des mouvements insurrectionnels ou des activités terroristes dans les pays d'origine.

De toute évidence, il est indispensable de renforcer la coopération internationale. Il y a déjà un solide ensemble de conventions internationales et onusiennes fondamentales qui énoncent un cadre normatif pour les principes et pratiques optimales en matière de migrations de la main d'œuvre. À cet égard, nous demandons à tous les États de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles (1990). Le cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre de l'OIT peut également servir de guide précieux et politiquement contraignant. En outre, il convient de dégager des possibilités de migration légale pour freiner la migration illégale.

Si l'on veut promouvoir les migrations internationales en tant qu'instrument du développement mondial, nous devons faire en sorte d'assurer la participation de toutes les parties prenantes à l'élaboration de politiques générales en matière de migration – les gouvernements, les partenaires sociaux, la société civile et les migrants eux-mêmes. La communauté internationale doit également adopter des approches empreintes d'une cohérence et d'une coordination accrues. Je me félicite de pouvoir signaler qu'un Groupe mondial sur la migration a déjà été

constitué et que le Secrétaire général a proposé un forum consultatif mondial sur les migrations sous les auspices de l'ONU.

Pour terminer, je voudrais noter que les migrations et le développement ne constituent qu'un élément parmi les problèmes concernant les migrations et le développement. Utilisons ce Dialogue de haut niveau pour parvenir à une situation où il n'y ait que des gagnants en ce qui concerne tant les pays d'origine que les pays de destination, de même que les migrants eux-mêmes. Il est impératif que l'on poursuive aux niveaux les plus élevés le dialogue sur tous les problèmes relatifs aux migrations en vue d'atteindre cet objectif.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ze'ev Boim, Ministre de l'intégration des immigrants d'Israël.

M. Boim (Israël) (*parle en anglais*) : Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer ce matin, les migrations internationales réclament aujourd'hui un débat mondial. Le présent forum est vraiment important, et j'attends avec impatience nos débats dans les jours à venir.

Israël est un pays d'immigration. Depuis sa création, des vagues d'immigrants sont arrivés sur ses côtes, apportant avec eux espoirs et rêves d'un avenir meilleur. Pendant 2 000 ans, la grande majorité des Juifs ont vécu en dehors d'Israël et ne pouvaient que prier pour le retour dans leur patrie. Le rassemblement du peuple juif sur sa propre terre grâce à l'immigration est au centre des principes nationaux du peuple juif. En effet, l'expérience de l'immigration israélienne constitue l'histoire même de l'État juif moderne.

Aujourd'hui, Israël compte plus de 7 millions d'habitants, dont 27,5 % sont nés à l'étranger. Ceux qui sont arrivés en Israël de Russie, d'Éthiopie, de France et d'Amérique du Sud, ainsi que ceux qui avaient été accueillis par d'autres pays ont trouvé en Israël un dispositif spécialement adapté à leurs besoins, qui facilite d'autant mieux la réussite de leur intégration dans la société.

En Israël, l'intégration des immigrants commence par l'apprentissage de l'hébreu, la langue nationale. Il existe de multiples structures pour apprendre l'hébreu, allant des écoles à plein temps à des cours en ligne. Une aide financière est également fournie aux immigrants. Le nouvel arrivant type, qui arrive avec sa femme et ses deux enfants, reçoit un « panier

d'intégration » d'une valeur de 10 000 dollars pour couvrir ses frais de subsistance pendant six mois à compter de sa date d'arrivée dans le pays. Cette subvention lui donne la possibilité de mettre à profit ces six premiers mois pour apprendre l'hébreu, trouver du travail, louer un appartement et se préparer à sa nouvelle vie.

Fournir un emploi satisfaisant aux immigrants reste une préoccupation majeure d'Israël. Au cours des dernières années, Israël a intégré des groupes très différents d'immigrants; certains sont arrivés avec des diplômes de haut niveau et des connaissances techniques très spécialisées, tandis que d'autres étaient analphabètes dans leur propre langue. Ainsi, une assistance professionnelle est fournie aux nouveaux immigrants dans le cadre de divers programmes. Il s'agit notamment de cours de formation et de qualification, de formation professionnelle et de centres d'emploi proposant des services d'orientation professionnelle, des services de placement et une assistance individuelle.

L'arrivée d'immigrants a particulièrement servi les intérêts des secteurs public et privé en Israël. Depuis le début des années 90, Israël a accueilli des vagues considérables de nouveaux arrivants, principalement originaires de l'ex-Union soviétique, dont beaucoup de médecins, d'ingénieurs et de scientifiques. De nombreux artistes, écrivains et musiciens ont aussi immigré à cette époque, ce qui a donné lieu à un enrichissement énorme en matière d'arts et de culture.

Tout au long, Israël a essayé de respecter la culture autochtone des communautés immigrantes. Cela a permis la croissance d'une société riche, bâtie sur une mosaïque de multiculturalisme, de pluralisme et de tolérance. Des relations très particulières se sont établies entre Israël et les communautés juives du monde entier. En conséquence, Israël a appris ce qu'il faut faire pour entretenir des partenariats entre la diaspora et les communautés d'origine. Dès lors, Israël s'efforce de partager ces informations avec ses partenaires internationaux et de coopérer à divers niveaux.

Tout comme d'autres pays, Israël se heurte aussi à des difficultés engendrées par la croissance tragique de la traite des êtres humains. C'est un crime qui met en danger la vie de ceux qui en sont les victimes. En tant que signataire tant de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

que de son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, Israël continue d'œuvrer dans ce domaine et de lutter contre la traite des personnes.

Israël s'emploie résolument à accueillir les immigrants et à les intégrer parfaitement dans la société tout en respectant leur héritage culturel. Israël œuvrera avec ses partenaires internationaux pour exploiter au mieux tout ce que le marché mondial du travail peut apporter au développement des êtres humains et des sociétés.

De fait, la volonté d'Israël d'améliorer la situation des migrants est profondément ancrée dans la tradition juive. Comme il est écrit dans la Bible, Exode, chapitre 23, verset 9, « Vous savez ce qu'éprouve l'étranger, car vous-même avez été étrangers au pays d'Égypte ».

La Présidente assume à nouveau la présidence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paul Antoine Bohoun Bouabré, Ministre d'État, Ministre du plan et du développement de la Côte d'Ivoire.

M. Bouabré (Côte d'Ivoire) : Au nom de mon pays, la Côte d'Ivoire, je remercie la Présidente de l'Assemblée générale et le Secrétaire général pour l'honneur qui nous est fait de prendre la parole à l'occasion du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. La Côte d'Ivoire est, de tradition, un pays d'intenses mouvements migratoires aussi bien internes qu'internationaux. Plus de deux personnes sur cinq vivant en Côte d'Ivoire sont migrantes. Les immigrants sont en majorité des hommes, soit 58 % de la population. On note cependant que les flux de femmes migrantes sont en progression. La concentration aux âges actifs est aussi une des caractéristiques des immigrants : 62,5% ont entre 15 et 40 ans.

En règle générale, les migrations internationales sont guidées par des raisons économiques. Qu'ils soient ruraux ou urbains, hommes ou femmes, les migrants se déplacent généralement en quête d'un mieux-être, à la recherche d'un travail rémunérateur et d'un cadre de vie favorable à l'épanouissement individuel. Les migrations internes et internationales en Côte d'Ivoire ont contribué significativement au développement de notre pays, mais aussi à celui de la sous région ouest-africaine.

Si la migration internationale a été un facteur de développement pour la Côte d'Ivoire, elle l'a été aussi pour les pays d'origine des migrants. La plupart des immigrés procèdent à des transferts importants de ressources vers leur pays d'origine. Sur la base des activités des quatre réseaux de transfert électronique de fonds, la Côte d'Ivoire a enregistré la sortie de 100 millions de dollars en 2004 et 97 millions de dollars en 2005 en direction des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Par ailleurs, le niveau d'intégration des populations immigrées est exemplaire. Hormis le domaine politique et les restrictions sur la propriété foncière rurale, les populations étrangères jouissent de tous les privilèges économiques et sociaux. Cependant, comme tout phénomène social, la dynamique migratoire, de par son ampleur et sa concentration, pose des problèmes sérieux auxquels le Gouvernement s'attelle à trouver des solutions durables. Il s'agit principalement de la question foncière et de la gestion du stock d'immigrés, et surtout de leurs descendants nés en Côte d'Ivoire.

C'est consciente de ce que le développement en Afrique, pour être durable, doit se concevoir dans un cadre régional que la Côte d'Ivoire adhère et prend une part active à l'intégration économique régionale. Faut-il le souligner, de nombreuses questions trouvent leurs réponses appropriées dans le cadre d'une gestion collective régionale. La problématique des migrations en Afrique en est une. C'est pourquoi il serait avantageux de l'inscrire à l'agenda des questions urgentes de l'Afrique en général et de la sous-région ouest-africaine en particulier.

La crise sociopolitique et militaire que connaît la Côte d'Ivoire depuis 1999 a fortement contribué à dégrader la situation déjà précaire des groupes de personnes les plus vulnérables, dont les enfants, les jeunes, les femmes, les populations immigrées. Cette crise a engendré de nouvelles catégories de citoyens en difficulté, notamment les personnes déplacées internes, les enfants soldats et les ex-combattants. Cette situation de précarité expose la population ivoirienne et étrangère à des risques de toutes sortes qu'impliquent l'incertitude, l'insécurité et la pauvreté grandissante, et donc au goût de l'aventure vers les pays occidentaux, l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale principalement. La Côte d'Ivoire devient progressivement un pays d'émigration.

Pour faire face aux défis du développement durable, unique réponse viable à la précarité que j'ai évoquée, il est vital de doter les pays africains d'États structurés, organisés, éclairés – en un mot des États modernes qu'il convient de construire et consolider. C'est une œuvre de longue haleine, une gageure en Afrique à laquelle la Côte d'Ivoire s'attelle avec plus ou moins de bonheur depuis son indépendance en 1960. La crise de ces dernières années tend à remettre en cause tous ces efforts.

Dans un contexte d'intégration économique sous-régionale et de mondialisation agressive, la Côte d'Ivoire ne saurait se replier sur elle-même. Elle restera toujours une terre d'accueil vu sa position de principal pôle de croissance économique régional. C'est pourquoi nous saluons l'initiative de ce Dialogue de haut niveau, qui permet à nos pays de se retrouver et de mettre ensemble nos intelligences et nos énergies pour définir les meilleures politiques et des stratégies efficaces de gestion des mouvements migratoires dans la perspective du développement durable et dans l'intérêt de nos peuples.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Albert Kan Dapaah, Ministre de l'intérieur du Ghana.

M. Kan Dapaah (Ghana) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, ma délégation souhaite vous féliciter de votre élection et également remercier le Secrétaire général pour son rapport très percutant sur les migrations internationales et le développement (A/60/871).

La migration est une caractéristique fondamentale du monde d'aujourd'hui et elle doit être prise en compte au niveau international. Il n'est donc pas surprenant qu'autant d'attention ait été accordée à ce Dialogue de haut niveau, qui doit permettre de rechercher les moyens de tirer le meilleur parti des flux migratoires. Le Ghana est fermement convaincu que, pour que l'importance du lien croissant entre la migration et le développement soit pleinement reconnue, il faut trouver des moyens d'intégrer la migration internationale dans les stratégies de développement des pays, comme par exemple les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Toutefois, cela ne peut se faire de façon efficace que si la nature et la portée des phénomènes migratoires sont vraiment comprises et appréhendées dans le cadre de la mondialisation.

À cette fin, il faut améliorer la disponibilité, la recherche et l'analyse des données pour mettre en place des politiques et mesures cohérentes aux niveaux national et international permettant d'en tirer le meilleur parti et d'en réduire les effets négatifs. La fuite des cerveaux est certainement l'un des effets les plus négatifs de la migration pour des pays comme le Ghana, qui ont un bon système éducatif mais dont la situation économique ne permet pas d'offrir à tous suffisamment de possibilités d'emploi et de développement.

À cet égard, ma délégation voudrait appuyer les appels lancés en faveur de la promotion de programmes d'encouragement au retour, dans les pays d'origine ainsi que dans les pays d'accueil, ce qui aiderait à ramener aux pays des connaissances et des compétences acquises à l'étranger et permettrait à notre diaspora de participer au développement du Ghana. Nous appelons aussi à la promotion de pratiques de recrutement éthiques ou de mesures d'aide à la reconstitution du « stock de cerveaux » dans les pays d'origine par un appui à l'éducation et à la formation dans le cadre de l'aide au développement.

Les envois de fonds et les effets multiplicateurs qu'ils entraînent sont des ressources essentielles pour les stratégies de développement et de survie dans les pays d'origine, car dans la plupart des cas leur montant dépasse celui de l'aide publique au développement. Les fonds envoyés par les migrants atteignent même les régions rurales les plus reculées, et ils ont une incidence significative sur la consommation des individus et des ménages, ce qui soulage la pauvreté et a un effet multiplicateur immédiat sur l'économie locale.

Mais malgré la forte augmentation des envois de fonds, la plupart des pays d'origine ont encore du mal à trouver les moyens de canaliser efficacement le capital ainsi créé pour qu'il contribue au développement national. Les initiatives visant à encourager les migrants à retourner dans leur pays d'origine pour partager leurs connaissances, leurs compétences spécialisées et leur expérience ont produit des résultats positifs. Le Ghana, par exemple, a fait des efforts de communication en direction de sa diaspora, pour l'encourager à investir dans des entreprises et transférer ses compétences. C'est dans cette optique que le Gouvernement a adopté une loi sur la double citoyenneté en 2001.

Au Ghana, comme dans la majeure partie de l'Afrique et même du monde, nous constatons une plus grande féminisation de la migration. De plus en plus de femmes suivent des schémas de migration traditionnellement réservés aux hommes, franchissant de longues distances pour subvenir à leurs propres besoins économiques ainsi qu'à ceux de leur famille. Ce phénomène a d'importantes conséquences sociales dans les pays d'origine, avec des incidences critiques pour la gestion des migrations. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que le Ghana a récemment adopté une loi contre la traite d'êtres humains, et a créé une cellule nationale chargée d'en mettre en œuvre les dispositions. Nous avons également adhéré à la déclaration politique et au plan d'action contre le trafic des êtres humains de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Les disparités économiques et l'inégalité des chances, ainsi que les conflits armés et les facteurs connexes continueront de fournir des incitations à la mobilité de la main-d'œuvre. La délégation ghanéenne est donc favorable à la création d'un mécanisme permettant de faire coïncider l'offre et la demande dans des conditions sûres, légales, respectueuses des personnes et ordonnées afin de tirer le meilleur parti du potentiel de développement humain et de progrès social que recèle la mobilité de la main-d'œuvre au niveau mondial.

Le Gouvernement ghanéen partage l'avis exprimé dans le rapport du Secrétaire général, qu'il faut renforcer la cohérence des politiques et initiatives relatives aux migrations aux niveaux national et international.

Le Gouvernement ghanéen apprécie l'appui qu'il continue de recevoir de l'OIM et du Groupe mondial sur la migration et il recommande que ce Dialogue les reconnaisse comme mécanismes interinstitutions promouvant la cohérence et la collaboration entre les organismes multilatéraux.

Pour terminer, je me ferai l'écho du Secrétaire général en disant à mon tour que nous avons tout à gagner et rien à perdre à nous pencher sur la question des migrations internationales d'une manière plus systématique et informée. Ma délégation est convaincue que nos travaux et le texte issu de ce Dialogue répondront à nos attentes en offrant un cadre qui permette que tous tirent profit des migrations à travers la coopération.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Ralph Fonseca, Ministre de l'intérieur et des travaux publics du Belize.

M. Fonseca (Belize) (*parle en anglais*) : Madame, c'est pour moi un vif plaisir que de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa soixante et unième session, qui atteste une nouvelle fois de la véracité du dicton « les femmes portent la moitié du ciel ».

Je voudrais saluer les travaux préparatoires menés par les États Membres, l'ONU, l'Organisation internationale pour les migrations et les organisations de la société civile, dont les contributions revêtent une grande importance dans le débat en cours.

Comme de nombreux orateurs l'ont indiqué avant moi, le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement est, dans toute l'histoire de l'ONU, le premier événement majeur exclusivement consacré aux problèmes posés par les migrations internationales. Il offre à la communauté internationale une occasion unique d'élaborer des stratégies et des politiques tendant à renforcer le rôle des migrations au profit du développement et de la réduction de la pauvreté.

La tâche à accomplir est multiple. Non seulement nous devons parvenir à une perception commune des problèmes complexes posés par les migrations internationales en tant que phénomène considéré en soi, mais nous devons aussi intégrer ce phénomène dans notre politique de développement.

Avant toute chose, nous devons faire en sorte que notre débat sur la question aille plus loin que les discours et qu'il se traduise par des mesures concrètes. Nous considérons l'ONU comme la tribune adéquate pour faciliter ce débat.

Depuis l'indépendance du Belize en 1981, les flux migratoires ont transformé le paysage social et démographique, la majeure partie de la population n'étant désormais plus afro-caribéenne, mais métisse. Le Gouvernement bélizien a formulé des politiques et a mis en œuvre, avec le concours du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), des programmes destinés à garantir l'assimilation de ces nouveaux Béliziens. Ces programmes ont permis l'accès des agriculteurs aux terres arables ainsi que la gratuité de l'enseignement et des soins de santé de base. Une législation a été mise en place qui donne accès au droit de résidence permanente et à la

citoyenneté. Un Département des réfugiés a été créé afin d'examiner le cas des nombreux réfugiés, tandis que le Département du travail a augmenté le nombre des permis de travail délivrés. En 1999, une amnistie est entrée en vigueur, autorisant les migrants sans papiers et les nouveaux venus à demander le droit de résidence permanente.

Comme observé dans le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tandis que le Gouvernement s'emploie à relever les défis posés au pays par les flux de ces 20 dernières années, de nouvelles tendances en matière de migration se font jour. Parmi ces tendances figurent l'arrivée d'un nombre accru de personnes originaires de l'Asie et de l'Amérique du Nord, généralement plus qualifiées qu'auparavant, ainsi que le départ de natifs hautement qualifiés, surtout des femmes, et la réinstallation de familles entières.

Le concept de codéveloppement exposé dans le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement occupe une place centrale dans la nouvelle conception des migrations comme outil de développement. Les migrations internationales sont intimement liées au développement des pays d'origine et d'accueil. En effet, les flux migratoires peuvent satisfaire la demande de main-d'œuvre des économies avancées tout en réduisant le chômage et le sous-emploi dans les pays d'origine et, simultanément, du fait des rapatriements de salaires qui en résultent, la génération d'une épargne et de savoir-faire au bénéfice de ces derniers. L'idée maîtresse du codéveloppement réside dans les complémentarités entre pays d'origine et pays de destination, qui agissent d'une manière symbiotique et réciproquement bénéfique.

Compte tenu de la décision d'associer migration et développement, le concept de codéveloppement suppose une certaine cohérence dans le processus décisionnel national et international. Par ailleurs, le fait de mettre l'accent sur les complémentarités oblige aussi à repenser la gestion des migrations sur la base du principe de l'intérêt général et des responsabilités communes. Mais, surtout, cela exige de s'engager à mener une coopération multilatérale et multidimensionnelle dans la durée.

En avançant, nous devons définir des politiques qui visent à renforcer la contribution des migrations au développement et à en réduire les incidences négatives. Ces politiques doivent, en leur essence, prendre en

compte la dimension humaine de la migration. Le Secrétaire général note à juste titre que les avantages des migrations internationales – pour les migrants eux-mêmes mais aussi, dans une égale mesure, pour les sociétés d'accueil – sont subordonnés à la protection des droits des migrants. Nous devrions encourager l'universalité et appuyer la bonne application des différents instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au travail qui constituent le cadre normatif des migrations internationales.

Même si l'organisation de la migration demeure un droit souverain des États, ceux-ci sont tenus de collaborer sur la question et de prendre des mesures coordonnées. Le Dialogue de haut niveau offre pour la première fois aux États Membres une occasion exceptionnelle de trouver des moyens concrets de resserrer cette collaboration et d'assurer que les contributions potentielles des migrations au développement soient exploitées de façon optimale. Nous nous associons à ceux qui prônent l'instauration d'un mécanisme efficace d'évaluation et de coopération multilatérales qui prenne en charge les migrations internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jean Génés, Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger.

M. Génés (Haïti) : La République d'Haïti salue l'initiative et la vision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sous le leadership du Secrétaire général Kofi Annan, d'organiser un Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Ce faisant, cette auguste Assemblée reste fidèle à sa tradition de plate-forme incontournable des grands débats contemporains qui interpellent la communauté internationale.

Le lien entre la migration et le développement trouve une illustration tout à fait significative dans le contexte d'Haïti, source majeure de la migration internationale. Pourtant, là où les impacts positifs de la migration sur les pays de destination sont assez clairs, les bénéfices dégagés pour Haïti sont plus nuancés. En effet, beaucoup reste à accomplir afin de maximiser le potentiel de la migration à contribuer non seulement à la réduction de la pauvreté, mais aussi au développement de notre pays.

La République d'Haïti se satisfait de l'objectif premier de ce Dialogue de haut niveau qui est de débattre des aspects multidimensionnels des migrations internationales et du développement. Le Dialogue de

haut niveau se propose aussi de rechercher les voies et moyens appropriés pour extraire le maximum d'avantages du phénomène migratoire tout en réduisant ses effets délétères.

La migration offre l'occasion d'accéder à de meilleures opportunités sociales et économiques, source d'amélioration du bien-être individuel et familial. La migration favorise également l'affranchissement économique des femmes migrantes au sein de leurs ménages, où elles jouent un rôle de plus en plus prépondérant. C'est une évolution positive qui mérite d'être soutenue. La migration contribue également à la réduction de la pauvreté en Haïti à travers les rapatriements de fonds qui rapportent plus de 1 milliard de dollars par an, soit plus de 25 % du produit intérieur brut.

Il convient donc de mieux prendre en compte les contributions de la migration au développement d'Haïti, à travers une série d'actions. Il s'agit d'augmenter les moyens d'entrée légale dans les pays de destination, qui ont une grande demande pour la main-d'œuvre migrante peu ou non qualifiée. Il convient ensuite, de promouvoir la protection des droits et des intérêts des migrants, en l'occurrence les femmes qui sont des catégories plus vulnérables de la population, afin que tous, ils puissent contribuer davantage à l'effort de développement de la République d'Haïti.

Il faut également aborder la question cruciale de l'émigration importante et régulière des nationaux hautement qualifiés. Cet exode de compétences constitue à la fois une perte de l'investissement consenti dans le capital humain et une entrave au développement des services sociaux et du secteur privé. En ce sens, le Gouvernement haïtien souhaiterait travailler de concert avec les pays de destination pour promouvoir les politiques et les programmes qui pourraient encourager les migrants professionnels à contribuer de manière puissante au transfert de technologies, au partage de connaissances, compétences et contacts avec leurs pays d'origine.

La République d'Haïti, quant à elle, est pleinement consciente que son développement et la gestion de la question migratoire sont et demeurent sous la responsabilité de son gouvernement. Du reste, grâce à l'appui technique de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Gouvernement a déjà mis sur pied un groupe interministériel et intersectoriel, qui travaille à la

formulation d'une politique migratoire en général, et sur la migration de main-d'œuvre en particulier. Haïti va également travailler à encourager davantage d'interventions du secteur privé, de la société civile pour capitaliser sur la capacité financière de la diaspora à contribuer au développement du pays.

Devant les insuffisances des mesures unilatérales, le Gouvernement haïtien appelle de ses vœux à un renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale pour arriver à des solutions mutuellement favorables aux pays d'origine et de destination.

Au plan mondial, Haïti est favorable au renforcement du Groupe mondial sur la migration et du Dialogue international sur la migration. Ce dernier sert à élargir les discussions par l'inclusion des acteurs importants tels que l'Organisation mondiale du commerce, qui s'intéresse de plus en plus à la question des retombées économiques de la mobilité de la main-d'œuvre.

Tenant compte de l'importance du développement fulgurant des processus consultatifs régionaux, Haïti, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour y renforcer à la fois sa présence et sa participation active. À cet effet, le Gouvernement haïtien accueille favorablement les efforts de renforcement de la coopération au sein des processus consultatifs régionaux; coopération qui devrait faciliter la participation d'Haïti et d'autres pays clefs, sources de mouvements migratoires, en vue d'une réduction substantielle de l'écueil de la barrière linguistique, véritable frein à l'intégration.

En dernière analyse, ce Dialogue de haut niveau nous offre à tous : pays d'origine, de transit et de destination, une opportunité historique d'assumer une responsabilité collective sur la question migratoire. Pour terminer, la République d'Haïti s'honore de la participation massive des États à ces assises. Haïti formule vivement le vœu que ce Dialogue serve de catalyseur à un débat moderne et innovant sur une migration internationale respectueuse des droits humains et génératrice de bénéfices mutuels pour les pays d'origine et de destination.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nicholas Schmit, Ministre délégué aux affaires étrangères et à l'immigration du Luxembourg.

M. Schmit (Luxembourg) : J'aimerais d'abord remercier tous ceux, et tout particulièrement le Secrétaire général, qui ont pris l'initiative de ce

Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. J'aimerais également féliciter Peter Sutherland pour son rapport, qui a le grand mérite de présenter de façon synthétique tous les aspects majeurs des migrations et qui devrait nous permettre de mieux organiser notre coopération dans ce domaine.

L'ouverture de ce Dialogue dans le cadre de l'ONU entre pays d'origine, pays de transit et pays destinataires est un signal positif et prometteur. Nous avons tous en tête les scènes dramatiques qui se produisent pratiquement quotidiennement en Méditerranée, dans l'Atlantique ou ailleurs. Ces situations sont insoutenables; elles nous obligent de rechercher de façon concertée des solutions à la fois à court terme mais aussi des solutions durables.

À la Conférence de Rabat, organisée en juillet dernier par le Gouvernement du Royaume du Maroc et qui réunissait des pays d'Afrique, d'Afrique du Nord et d'Europe, le maître mot était partenariat. Mettre en place un partenariat entre toutes les parties pour mieux organiser les flux migratoires, pour endiguer une immigration clandestine qui a déjà coûté la vie en quelques mois à des milliers de jeunes fuyant la misère, mais aussi renforcer un partenariat entre le Nord et le Sud pour relancer le développement économique et social afin d'éliminer les causes de cette émigration guidée par le désespoir. Nous avons maintenant l'opportunité de développer un partenariat global pour faire des migrations un véritable enrichissement tant pour les pays d'origine, les pays d'accueil que pour les migrants eux-mêmes.

Mon pays, le Luxembourg, est un pays d'immigration, puisque les immigrés représentent 40 % de notre population. Nous connaissons l'apport fondamental de l'immigration à notre développement économique et social, mais nous savons aussi qu'il n'y a pas d'immigration réussie sans politique d'intégration active dans les sociétés d'accueil.

Si une meilleure surveillance des frontières, une lutte mieux coordonnée contre les réseaux criminels qui encouragent l'immigration clandestine et le travail clandestin et en profitent honteusement sont sans aucun doute nécessaires, elles ne permettent pas à elles seules d'enrayer les flux migratoires clandestins et incontrôlés. Nous avons besoin d'action à moyen et à long terme, qui porte sur l'éradication de la pauvreté, véritable cause de cette forme de migration. C'est ainsi qu'une gestion efficace des flux migratoires peut

contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous devons à ce titre renforcer les cadres de coopération bilatéraux, régionaux et multilatéraux, en les dotant des instruments et des ressources financières appropriés pour faire de la migration légale et régulière un instrument de développement. À cet égard, les questions relatives aux transferts financiers, à la fuite des cerveaux, aux droits des migrants, sont capitales. L'Union européenne est en train, d'ailleurs, d'intégrer toutes ces questions relatives au phénomène migratoire dans ses politiques extérieures, et la présidence de l'Union l'a bien rappelé dans son discours.

Une meilleure protection des migrants les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, est absolument nécessaire, notamment à travers une lutte efficace contre la traite des êtres humains. Le respect des droits de l'homme est une dimension fondamentale qu'il faut renforcer dans toutes les politiques migratoires.

J'aimerais aussi attirer l'attention sur la nécessité d'une politique d'information, notamment dans les sociétés du Nord, sur les avantages de l'immigration régulière pour nos sociétés vieillissantes. C'est le moyen le plus efficace pour lutter contre la xénophobie, contre le racisme, contre les discriminations et les exclusions.

Mon pays consacre aujourd'hui 0,87 % de son revenu national brut à la coopération au développement. Il souhaite participer, au-delà de ce Dialogue, à une réflexion continue sur les migrations et le développement. Nous soutenons la création d'un forum global, à condition qu'il s'agisse d'une structure informelle permettant l'échange d'expériences réelles, comme l'a d'ailleurs proposé le Secrétaire général. Nous ne pouvons que féliciter la Belgique, qui s'est déjà déclarée disposée à accueillir, en 2007, la première réunion de ce forum.

Il faut maintenant tirer les bonnes conclusions du Dialogue que nous avons mené pendant ces deux jours à New York. Il s'agit d'enrichir maintenant nos politiques, de mieux les coordonner, de mieux organiser notre coopération, de les rendre plus cohérentes, dans l'intérêt de nos pays, du Nord et du Sud, dans l'intérêt de nos sociétés, et surtout dans l'intérêt des migrants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sergyi Rudyk, chef du Comité sur les nationalités et de la migration de l'Ukraine.

M. Rudyk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, permettez-moi, au nom du Gouvernement ukrainien, de vous féliciter ainsi que le Secrétaire général Kofi Annan pour l'organisation de ce Dialogue très important, qui tombe à point nommé. J'espère que nos délibérations de ces deux jours contribueront de manière significative au développement des pays d'origine et de destination des migrants.

Ma délégation s'aligne sur la déclaration faite par M^{me} Tarja Filatov, de la Finlande, au nom de l'Union européenne. Nous avons examiné avec soin le rapport détaillé du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (A/60/871), et nous pensons qu'il a saisi l'essence des questions abordées. Nous convenons que les migrations et le développement sont étroitement liés et que la communauté internationale doit favoriser la coopération dans ce domaine pour faire un meilleur usage des possibilités offertes par les migrations en matière de développement.

Je voudrais faire quelques remarques sur l'expérience de l'Ukraine en ce qui concerne le processus migratoire et ses contraintes. En raison de sa situation géopolitique, l'Ukraine est particulièrement concernée par les migrations. Elle est à la fois un pays d'origine et de destination, ce qui fait d'elle un carrefour pour les flux migratoires de l'Est vers l'Ouest, du Sud vers le Nord et vice-versa. Selon les données des Nations Unies, mon pays arrive en quatrième position pour ce qui est du nombre de migrants internationaux.

Durant ses 15 années d'indépendance, l'Ukraine est passée par trois grandes périodes de migrations internationales. Au début des années 90, un grand nombre de ressortissants ukrainiens ont émigré de façon permanente. À la fin du siècle dernier, le processus s'est stabilisé, et nous observons actuellement une tendance excédentaire dans les flux migratoires. Au tout début, nous manquions d'expérience en termes de gestion des migrations. Pour la première fois, nous étions confrontés à des phénomènes tels que les demandeurs d'asile, les réfugiés, les migrants clandestins et les travailleurs migrants temporaires. Aujourd'hui, l'Ukraine a adhéré à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés

ainsi qu'au Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés. Depuis 2002, l'Ukraine est membre à part entière de l'Organisation internationale pour les migrations.

Mais beaucoup reste à faire. L'Union européenne étant maintenant à la frontière de l'Ukraine, il est probable que les mouvements migratoires vont s'intensifier, et cela fait de l'Ukraine un pays où les flux de migrants sont mixtes. Cet état de fait a poussé le Gouvernement ukrainien à prendre des mesures pour réduire l'immigration clandestine. Surveiller le processus migratoire et faciliter la participation au système de façon à prévenir l'immigration clandestine sont les grandes priorités des institutions gouvernementales pertinentes. Des directives et des procédures ont été établies conformément à la pratique internationale en ce qui concerne les demandes de statut de réfugié. Près de 2 300 individus ont à ce jour obtenu ce statut en Ukraine.

Les migrations depuis l'Ukraine concernent quant à elles en premier lieu les personnes qui cherchent un meilleur emploi. Selon des données qui n'ont pas fait l'objet d'une confirmation officielle, plusieurs millions d'Ukrainiens travaillent actuellement à l'étranger, alors que les informations officielles ne font état que de 56 000 travailleurs ukrainiens expatriés. Cela indique clairement qu'il est nécessaire de faciliter encore les migrations légales à travers une coopération entre les pays d'origine et de destination pour freiner l'immigration clandestine. Avec l'aide de l'Union européenne, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations, l'Ukraine met en œuvre avec succès des programmes visant à renforcer les capacités institutionnelles de gestion des migrations et dont l'objectif principal est de mettre en place des services chargés des migrations en Ukraine, conformément aux normes humanitaires internationales. La création du Service de l'immigration en Ukraine est en cours.

Pour finir, je félicite le Représentant spécial du Secrétaire général, Peter Sutherland, pour le rôle qu'il a joué dans ce domaine. Nous nous réjouissons qu'il ait été décidé de prolonger son mandat. Nous espérons par ailleurs que ce Dialogue contribuera à une meilleure compréhension des processus migratoires mondiaux et de la nécessité de mener des initiatives collectives coordonnées, tant au niveau national que régional. Comme le Secrétaire général Kofi Annan nous l'a dit ce matin, « Il est temps maintenant de regarder la réalité en face » (A/61/PV.3).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Tarsis Bazana Kabwegyere, Ministre du secours, des préparations aux catastrophes et des réfugiés de l'Ouganda.

M. Kabwegyere (Ouganda) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je saisis cette occasion pour vous féliciter, moi aussi, de votre accession à ces importantes fonctions.

L'Ouganda a pris connaissance de l'Agenda international pour la gestion des migrations, manuel très bien préparé, auquel mon pays a contribué, au niveau régional, dans le cadre du processus consultatif mondial mis en place sous les auspices de l'Initiative de Berne. Ce qu'il faut désormais, ce sont des politiques internationales globales et cohérentes pour gérer les migrations internationales.

Pourquoi avons-nous besoin de politiques internationales globales et cohérentes pour gérer les migrations internationales? La raison est que, le marché du travail étant devenu de plus en plus mondialisé, la migration des travailleurs s'avère désormais un outil essentiel pour atteindre des objectifs commerciaux essentiels, en répondant notamment aux pénuries de main-d'œuvre. Des dispositifs renforcés sont nécessaires pour mieux adapter l'offre mondiale de travail à la demande, de manière à optimiser les effets potentiels sur la société et sur le développement humain de la mobilité de la main-d'œuvre au niveau mondial.

La nécessité d'investir dans le développement des ressources humaines a pris une dimension internationale du fait de la mobilité accrue des travailleurs. Veiller à ce que les mouvements de main-d'œuvre s'effectuent de manière sûre, humaine, légale et ordonnée est dans l'intérêt intrinsèque de tous les protagonistes, à savoir les migrants eux-mêmes, les gouvernements, les pays d'origine et de destination, le secteur privé et la société civile. Le cadre de régulation des migrations doit être rendu plus transparent. Il serait utile à tous les acteurs concernés de disposer d'une source d'informations centralisée sur les législations nationales et régionales en matière de migration, ainsi que sur les règlements et les exigences administratives. Les rapatriements de salaires sont devenus une importante source de financement internationale et un moteur potentiel de la croissance économique dans les pays en développement, comme l'Ouganda.

Concernant notre propre expérience en matière de gestion des migrations, les déplacements internes

entraînés par les activités des rebelles dans le nord de l'Ouganda ont posé plusieurs défis, dont celui de protéger les camps afin d'empêcher les enlèvements et l'enrôlement de force. Aujourd'hui, nous sommes engagés dans des pourparlers de paix avec les rebelles à Djouba, dans le sud du Soudan, afin de régler le conflit de manière pacifique, de sorte que les personnes déplacées puissent quitter les camps et rentrer chez elles pour reprendre une activité productive et jouir du droit à l'autodétermination.

L'Ouganda a mis en place une législation progressiste sur les réfugiés, qui leur permet désormais de vivre dans la dignité en leur donnant accès à la terre et au droit de produire et de travailler et en les faisant bénéficier de tous les droits afférents à leur condition. Nous avons également participé activement aux efforts régionaux visant à résoudre le problème des déplacements forcés dans la région des Grands Lacs, en particulier grâce à la présidence ougandaise des pourparlers de paix couronnés de succès au Burundi, à la participation aux activités de l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le sud du Soudan, et aux efforts que nous avons déployés en Somalie.

La Constitution ougandaise a été amendée pour permettre aux Ougandais qui ont obtenu une autre nationalité de rester ougandais. En d'autres termes, nous avons autorisé la double nationalité en vertu de la Constitution. Nous avons également mis sur pied, au sein du Ministère du travail, une unité chargée de traiter de l'externalisation de la main-d'œuvre. Des règlements ont été élaborés et approuvés par le Gouvernement pour orienter le processus, lorsque nous avons un surplus de main-d'œuvre.

Par l'intermédiaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est, et avec le soutien du Gouvernement des États-Unis, nous avons, grâce à l'Organisation internationale pour les migrations, mis en œuvre un programme de gestion des migrations dans le cadre duquel les responsables des affaires du travail ont reçu une formation sur cette question, ainsi que le petit matériel nécessaire pour gérer les migrations. Le projet met aussi en place un cadre d'examen complet de la législation en matière de migration.

Notre attachement et notre appui à la création d'une fédération de l'Afrique de l'Est pour garantir la liberté de circulation des personnes, des biens et des services, à mesure que la région évolue vers une zone à

citoyenneté unique, faciliteront la libre circulation des personnes.

Pour terminer, nous avons désespérément besoin de programmes de renforcement des capacités et de programmes positifs capables de nous rassembler tous pour gérer efficacement les migrations au niveau international. Mais, par-dessus tout, nous avons besoin de procéder à un examen complet de l'économie mondiale, afin de comprendre pourquoi les migrations internationales sont devenues un tel problème.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Juma Alifa Ngasongwa, Ministre de la planification, de l'économie et de l'autonomisation de la République-Unie de Tanzanie.

M. Ngasongwa (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, Madame la Présidente, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale et vous assurer de l'entier soutien de ma délégation.

Nous souscrivons à la déclaration qui a été prononcée par le Ministre des affaires intérieures de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Gouvernement tanzanien se félicite de la tenue du Dialogue de haut niveau sur les migrations et de l'occasion qu'il a donnée de mettre la question des migrations et du développement à l'ordre du jour international. Nous nous félicitons des rapports préparés par le Secrétaire général pour ce Dialogue. Ils nous ont fourni une mine d'informations sur la question. Les recommandations qu'ils contiennent nous donnent aussi une base de délibération et matière à débattre plus avant. Mon gouvernement se félicite de la recommandation formulée par le Secrétaire général dans son rapport (A/60/871) en vue d'un forum consultatif sur les migrations. Toutefois, de plus amples débats sont nécessaires sur la création d'un tel forum et sur le format qu'il pourrait avoir compte tenu des réformes actuellement en cours à l'ONU.

Les migrations sont un vieux phénomène historique aux causes et aux conséquences diverses. La tendance actuelle à la montée des flux migratoires peut être attribuée à de nombreux facteurs, dont la mondialisation rapide, les progrès intervenus dans les transports, les communications et la technologie, la détérioration des conditions politiques, sociales et environnementales, les facteurs démographiques et les

conflits armés. Les schémas des flux migratoires sont complexes, difficiles à dominer et faits d'éléments divers. Nous devons aussi faire observer que les migrations internes posent tout autant un défi aux décideurs et ajoutent à la complexité du phénomène des migrations internationales.

Les migrants ne forment pas un groupe homogène. Les migrants ont les mêmes besoins élémentaires que le reste des humains, mais ils ont aussi des besoins spécifiques, ce qui appelle un traitement approprié dans la gestion des migrations internationales.

Pour mon gouvernement, les migrations internationales et le développement constituent un nouveau domaine que nous essayons de comprendre et de maîtriser. Le Gouvernement, avec le soutien de l'Organisation internationale pour les migrations, a lancé en 2004 un projet sur les migrations à l'appui du développement en Tanzanie. Une évaluation préliminaire a été effectuée et le Gouvernement s'emploie maintenant à traiter des questions soulevées par cette étude. La gestion des migrations requiert une approche coordonnée et multisectorielle, ainsi que le respect des normes et des pratiques en matière de droit international relatif aux droits de l'homme. À cet égard, nous voudrions insister sur l'importance de la coopération et de l'assistance internationales dans le renforcement des capacités, en particulier dans les domaines suivants. Le premier domaine est la promotion de la cohérence des politiques relatives aux problèmes de migration et au secteur du développement, puisque les migrations concernent plusieurs secteurs. Nous devons également étudier la possibilité d'intégrer la question des migrations aux stratégies de réduction de la pauvreté et de création d'emplois.

Le deuxième domaine est celui du plaidoyer et de la communication d'informations sur la migration légale et sûre, de sorte que la migration soit le résultat d'une décision informée et non une stratégie de survie et qu'elle se déroule dans la dignité.

Le troisième domaine est celui de la prévention et de l'élimination du trafic des personnes, en particulier des femmes et les enfants. Et le quatrième concerne la promotion du respect des droits humains des travailleurs migrants et de leur famille.

On a largement pris la mesure du volume des fonds envoyés par les travailleurs migrants et des gains retirés par les communautés d'origine. S'ils peuvent

avoir d'importants effets positifs sur les revenus individuels, ils ne peuvent se substituer à l'aide publique au développement. Nous devons étudier en parallèle les moyens d'étendre l'emploi productif des fonds envoyés et de réduire les coûts de ces envois.

Bien que nous ne puissions prévenir les migrations, mon gouvernement est préoccupé par la question de l'exode des cerveaux, autrement dit l'émigration des travailleurs qualifiés, et par le « gâchis des cerveaux », lié à la sous-exploitation des compétences des migrants qualifiés. Nous préconisons l'implication judicieuse des diasporas dans le développement de leur pays d'origine ainsi que le transfert de technologie des pays d'accueil vers les pays d'origine.

S'il est largement admis que, bien gérées, les migrations peuvent profiter aux communautés d'origine et de destination, nous notons également qu'il y a un manque d'informations à combler concernant plusieurs aspects du lien existant entre migrations et développement. Aussi plaidons-nous instamment pour un resserrement de la collaboration et de la coopération entre les nations en vue d'acquérir et de partager les connaissances et les compétences nécessaires pour élaborer des politiques et des réglementations sur de nombreux aspects des migrations, de manière à créer une situation dans laquelle tout le monde sera gagnant : les migrants, les pays d'origine et les pays d'accueil.

Je voudrais terminer en disant que la migration internationale est un phénomène appelé à durer et que, sa gestion dépassant le cadre national, nous devons nous attaquer de concert à ses causes profondes et mener une action commune pour instaurer un cadre dans lequel les personnes migreraient de leur plein gré, dans la sécurité, en connaissance de cause, d'une manière digne et dans le plein respect des droits de l'homme. Mon pays est résolu à y œuvrer aux côtés de la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Aigul Ryskulova, Présidente du Comité d'État national sur les migrations et l'emploi du Kirghizistan.

M^{me} Ryskulova (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Avant tout, qu'il me soit permis d'exprimer, au nom du Gouvernement de la République kirghize, notre sincère reconnaissance au Secrétaire général Kofi Annan pour l'organisation réussie de la présente séance et au Directeur général de l'Organisation internationale pour

les migrations (OIM), M. Brunson McKinley, pour sa coordination constante et son appui aux politiques migratoires de notre pays.

Le présent Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement revêt une grande importance dans la mesure où il est l'occasion de tracer les orientations de l'action à mener.

Dans le monde actuel, la régulation des migrations constitue l'un des problèmes politiques fondamentaux de tous les États. La politique intérieure et étrangère de tout gouvernement repose sur les indicateurs économiques, lesquels sont étroitement liés aux questions des migrations et du développement. Un nombre croissant de pays en développement ont commencé à appliquer des politiques ciblées et réfléchies, à adopter une législation sur la question et à mettre en place des institutions chargées de réguler les flux migratoires. À l'instar de tout pays à économie de marché, le Kirghizistan connaît tous les types de migration.

La situation géopolitique de la République kirghize influe sur sa politique migratoire. Sa proximité avec des pays politiquement instables, les campagnes militaires menées dans le sud du pays et la généralisation du chômage dans le pays expliquent les priorités fixées en matière de régulation des flux migratoires dans notre pays. Une politique nationale très claire en matière de migration est actuellement mise en œuvre, principalement par le Comité d'État sur les migrations et l'emploi de la République kirghize, nouvellement créé. Nous pensons que cette politique doit partir du constat que les migrations sont un processus objectif. Dans ce contexte, notre tâche principale consiste à faire que les individus, la société et l'État en général en tirent le meilleur parti.

Il est selon nous indispensable de mettre davantage l'accent sur les incidences positives et le potentiel des migrations, son impact positif sur la balance des paiements, le marché intérieur du travail, la réduction de la pauvreté, l'enrichissement culturel ainsi que le transfert des savoir-faire et des connaissances lors du retour des migrants, entre autres exemples.

Malheureusement, le Kirghizistan se heurte depuis quelque temps à un certain nombre de problèmes concomitants, qui concernent principalement la protection des droits et les intérêts légaux des migrants et de leur famille dans les pays de destination. Le Gouvernement a pris certaines mesures,

consistant en premier lieu à élaborer une législation relative aux travailleurs migrants et fondée sur le droit international, à fournir aux migrants des conseils et des informations sur leurs droits, et à créer des associations d'expatriés, des centres culturels et des centres de conseil juridique.

L'heure est venue de s'employer à aider les migrants à transférer des fonds d'une manière légale et avantageuse en renforçant les accords intergouvernementaux et interbancaires en vue de réduire les frais de transaction. Reste à résoudre la question de savoir comment faire pour que les fonds envoyés par les migrants servent à créer des petites entreprises, complètent le budget familial et soient investis dans l'éducation. Je pense que cela sera difficile sans le concours et l'expérience des institutions financières internationales, notamment de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Le Gouvernement kirghize entretient une coopération étroite avec le programme de l'OIM, dans les domaines de la gestion des migrations, du renforcement des capacités et de la législation. L'OIM aide le Gouvernement kirghize à élaborer une nouvelle conception de la politique migratoire qui tiendra compte des grandes tendances mondiales dans le domaine des migrations et s'inspirera de l'expérience mondiale à cet égard.

L'un des principes fondamentaux des migrations internationales est que les États ont la capacité de contrôler et de réguler la circulation transfrontalière des personnes. Cependant, cette capacité est limitée par le respect du droit des personnes à la liberté de circulation et par les obligations des États découlant des différents accords et traités internationaux.

Confirmant l'adhésion de la République kirghize aux principes et aux normes de base du droit international, notre gouvernement prend toutes les dispositions voulues pour protéger les droits de toutes les catégories de migrants, prêtant son assistance aux personnes déplacées de force, aux réfugiés, aux personnes désireuses d'obtenir la nationalité kirghize et aux émigrés d'origine kirghize résidant à l'étranger.

J'espère que la séance d'aujourd'hui nous permettra, dans le cadre de ce Dialogue constructif, d'examiner les différents aspects du cadre juridique et institutionnel de la gestion des migrations et des flux de populations. J'espère également qu'elle nous permettra de définir des priorités aux fins de

l'élaboration des politiques migratoires des pays représentés ici.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Zhazbeck Abdiyev, Vice-Ministre et Président du Comité sur les migrations, Ministre du travail et de la protection sociale du Kazakhstan.

M. Abdiyev (Kazakhstan) (*parle en russe*) : La migration est un phénomène qui, il y a peu de temps encore, faisait l'objet de trop peu d'attention. Nous commençons aujourd'hui à prendre progressivement conscience de la nécessité de gérer les flux migratoires dans l'intérêt du développement des pays d'origine et de destination. La communauté internationale doit s'employer à résoudre les problèmes posés par la réintégration des migrants à leur retour dans leur pays et à protéger leurs droits. La parité des sexes en matière de migration est d'une importance non moindre. Comme cela est bien connu, les travailleuses migrantes sont plus vulnérables, elles courent plus de risques et font face à plus de discrimination que les hommes.

Hélas, la traite, l'esclavage et l'exploitation sexuelle continuent d'être des questions d'actualité à l'ordre du jour international. Les mesures à prendre pour débarrasser le monde moderne de ces fléaux passent par l'amélioration de la situation économique et sociale des secteurs vulnérables de la population. Nous devons également renforcer la coopération internationale et la coopération entre les États dans ce domaine. La protection et la réinsertion des victimes de la traite sont des composantes extrêmement importantes de la lutte contre ce type de crime transnational. Il n'est pas moins important de punir les responsables de la traite; et les agences qui s'occupent de cette question doivent instituer des contrôles plus stricts.

En tant que pays de destination, de transit et d'origine des migrants, le Kazakhstan consacre beaucoup d'attention aux problèmes relatifs à la migration illégale, ethnique et des travailleurs migrants. La politique migratoire de mon pays comprend les priorités suivantes.

L'une de nos politiques consiste à assouplir le régime de migration, à protéger les droits et les libertés sur la base de l'état de droit, et à respecter strictement les normes du droit international. Nous cherchons aussi à créer des conditions propices au retour des Kazakhs de race – Oralmam – sur leur terre natale, et à tirer

parti de la migration des travailleurs à l'étranger pour attirer des travailleurs hautement qualifiés.

Le Gouvernement kazakh renforce sa législation sur la migration nationale et met en œuvre un programme national de politique en matière de migration. Le Kazakhstan développe une nouvelle conception de la politique migratoire qui prendra en compte les meilleures pratiques internationales adaptées à notre situation.

Cette année, mon pays est devenu le premier pays de la Communauté d'États indépendants à lancer un projet de campagne pour légaliser les travailleurs migrants illégaux. Cet effort a permis aux travailleurs migrants de s'inscrire auprès des services de migration locaux.

Le Groupe de travail interdépartemental travaille depuis février à élaborer et mettre en œuvre une politique migratoire. Le Groupe comprend des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Kazakhstan est partie aux traités bilatéraux et aux conventions multilatérales qui protègent directement ou indirectement les droits des migrants. Notre pays travaille également de près avec les organisations internationales pertinentes et les agences de l'ONU dans ce domaine.

Le Kazakhstan espère que le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement contribuera sensiblement à identifier les tendances en matière de migration internationale et les effets des migrations internationales sur le développement. Les questions portant sur les migrations s'inscrivent dans un contexte plus large que celui des frontières existantes entre les États. Il est important de recenser des méthodes de gérer efficacement et avec succès les migrations en faveur du développement. L'ordre du jour international doit inclure parmi ses priorités des questions telles que la croissance économique, le développement humain, la création d'emplois décents dans les pays en développement, l'égalité entre les sexes, la protection des droits des migrants, ainsi que la recherche de solutions aux problèmes des travailleurs migrants, la migration illégale, la traite des êtres humains, les soins de santé des migrants, le VIH/sida et l'exode des cerveaux.

Nous pensons que si les migrations sont bien gérées, elles peuvent être mutuellement avantageuses et recèlent un vaste potentiel pour le développement des pays de destination, de transit et d'origine. Les problèmes de migration peuvent être résolus. Un dialogue ouvert renforcé et une coopération plus étroite aux niveaux bilatéral, régional et mondial peuvent garantir le succès de cette noble entreprise.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M. Hans Winkler, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Autriche.

M. Winkler (*parle en anglais*): L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à M. Peter Sutherland, son Représentant spécial pour le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui ont fait preuve d'inspiration et ont établi les priorités appropriées, et pour le travail préparatoire considérable qu'ils ont consacré à cet événement, de concert avec les États Membres et des acteurs non gouvernementaux du monde entier.

Les questions de migration sont inscrites en tête de l'ordre du jour politique depuis des années. Néanmoins, les politiques revêtant une dimension tant migratoire que relative à l'aide au développement, et visant à créer des incidences politiques sur le terrain, sont toujours très nécessaires. Notre tâche ici, au niveau mondial, doit être étayée par des mesures concrètes aux échelons tant régional que sous-régional où des solutions sur mesure peuvent être préparées.

En juillet 2006, la Conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations et le développement, qui s'est tenue à Rabat, a réuni pour la première fois les pays d'origine, de transit et de destination le long des routes de migration de l'Afrique occidentale, centrale et de l'Afrique du Nord en Europe, ainsi que des organisations régionales et internationales. La mise en œuvre dans les années à venir du plan d'action qui a été convenu à Rabat aura un effet concret sur le terrain, ce qui est nécessaire et urgent afin de mieux gérer les flux migratoires et de prévenir des catastrophes humanitaires comme nous en avons tous vu en Méditerranée et dans l'est de l'Atlantique.

Dans le même temps, l'Union européenne a toujours souligné qu'une approche des migrations à l'échelle du continent était également nécessaire. Nous attendons avec intérêt la tenue d'une conférence panafricaine sur les migrations sous l'égide de la Commission de l'Union africaine. Nous pensons que ces processus pourraient inspirer des travaux dans d'autres régions.

S'agissant de l'Autriche, les flux migratoires, d'une part, et l'attention placée sur la coopération pour le développement se recourent, notamment en ce qui concerne plusieurs pays de l'Europe du Sud-Est. Nous incluons des informations sur la migration légale et sur les risques inhérents à la migration illégale dans nos programmes pour le développement. Nous envisageons également la possibilité de mettre à contribution des diasporas considérables aux fins de la coopération pour le développement.

Ce matin, dans son allocution stimulante (voir A/61/PV.3), le Secrétaire général nous a rappelé que les migrations concernent, simultanément, de plus en plus les pays d'origine et de destination. Dans ce contexte, nous gardons à l'esprit le fait que la dimension sud-sud des migrations exige une attention particulière. Quand elle est demandée par des pays partenaires, la coopération pour le développement peut également contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des migrations pour le bien de tous les intéressés, et en matière de prévention de la traite et du trafic illicite des migrants.

Les travailleuses migrantes, qui constituent la moitié de tous les migrants internationaux à l'échelle mondiale et qui apportent de précieuses contributions économiques et sociales aux pays hôtes et d'origine sont victimes d'une double discrimination partout dans le monde, en tant que femmes et en tant que migrantes. Nous sommes profondément convaincus qu'une perspective sexospécifique doit être incluse dans toutes les politiques et stratégies migratoires.

Un dialogue efficace et fructueux commence par l'examen et la compréhension des positions de l'un et de l'autre. Il est essentiel d'avoir une compréhension mutuelle des causes et effets des migrations, ainsi que de ses conséquences sur le plan du développement. Les liens entre la migration et le développement sont complexes. Mais je suis convaincu que lorsqu'une situation est bien gérée, les migrations peuvent créer des situations avantageuses à tous, susceptibles d'avoir

un effet positif important pour toutes les parties concernées.

L'Autriche souscrit à l'opinion exprimée par de nombreuses délégations sur l'importance de la question du suivi. L'Autriche participera donc activement à nos travaux communs en cours pour veiller à ce que ce sujet de plus en plus important reste inscrit à l'ordre du jour international. Le Dialogue doit donc continuer, et nous appuyons toutes les propositions qui maintiendront le Dialogue sans mettre en place de nouvelles structures bureaucratiques.

Pour terminer, je voudrais dire que j'ai particulièrement apprécié la métaphore utilisée par le Secrétaire général dans son rapport sur les migrations internationales et le développement (A/60/871); à savoir que les migrants constituent un lien humain dynamique entre cultures, économies et sociétés. Pouvons-nous imaginer une fonction plus importante que celle de lien humain dynamique entre des cultures et sociétés qui sont actuellement en grave danger d'être déchirés par les fortes tendances centrifuges qui réagissent au processus même de mondialisation?

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Marta Altolaguirre, Vice-Ministre des affaires étrangères du Guatemala.

M^{me} Altolaguirre (Guatemala) (*parle en espagnol*): Je voudrais d'emblée remercier, au nom du Gouvernement guatémaltèque, le Secrétariat de l'ONU d'avoir organisé, à ce moment opportun, le présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Pour moi, cette question revêt une importance considérable dans le contexte d'une mondialisation croissante. Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport (A/60/871) sur le sujet qui nous occupe et je le félicite pour les divers événements préparatoires qui nous ont mis dans un excellent état d'esprit pour examiner et analyser le phénomène des migrations et leurs incidences sur le développement, ce qui, sans aucun doute, contribuera au succès du Dialogue de haut niveau.

Le Guatemala s'associe aux points de vue exprimés dans le discours de la représentante de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à l'intervention du Guyana au nom du Groupe de Rio.

Ma délégation s'intéresse particulièrement aux migrations internationales, étant donné que le

Guatemala, bien qu'il soit principalement un pays d'origine, est en même temps un territoire de transit et de destination. L'Amérique centrale est, de manière générale, une région de grande mobilité, essentiellement vers le Nord. De l'avis du Guatemala, les migrations internationales sont un phénomène commun et constant dans l'histoire de l'humanité, et si ces mouvements sont devenus plus compliqués et plus intenses avec le temps et en raison du développement technologique, ils ne doivent en aucun cas être considérés comme des délits relevant du droit pénal, mais doivent être compris dans une perspective éthique et politique. Il convient de préciser que dans notre région, les personnes n'émigrent plus pour fuir des conflits, mais parce qu'elles sont animées du désir naturel de partir à la recherche de meilleures conditions de vie.

Les migrations découlent du droit à la liberté de circulation des personnes et du droit d'user de leur libre arbitre, mais également de la nécessité de pouvoir de façon satisfaisante aux besoins de leurs familles. En outre, les migrations sont la conséquence d'une tendance croissante des jeunes, animés d'une grande énergie et du désir de se surpasser, de rechercher de meilleures possibilités de rémunération au-delà de leurs frontières.

Il faut également signaler le nombre croissant de femmes qui décident de quitter leur communauté, en s'exposant à toutes sortes de dangers, tels que l'exploitation sexuelle et, de manière générale, la traite des personnes. Comme les hommes, elles partent à la recherche de meilleures perspectives, mais doivent aussi satisfaire des besoins urgents et assumer des responsabilités familiales.

Nous accordons une attention particulière à la question des relations transfrontalières, qui ont des répercussions sur de nombreux mineurs qui veulent retrouver des membres de leur famille à l'extérieur. À cet égard, des réunions à l'échelle régionale ont été organisées en Amérique centrale, dans le but d'assurer la coordination des mécanismes de protection des enfants et le rapatriement en toute sécurité des mineurs.

Il est évident que les migrations internationales répondent à une demande de main-d'œuvre, à la nécessité des sociétés d'accueil de disposer de suffisamment de main-d'œuvre et à l'incapacité des sociétés d'origine de créer suffisamment d'emplois. Il est également clair que la réglementation de ces

migrations requiert une coopération solidaire et raisonnable entre les États. Ces observations ne sont que quelques commentaires qui illustrent le fait que le phénomène des migrations internationales nous concerne tous et qu'il doit être assumé de manière complète et intégrée, car, comme le Guatemala, tous les pays peuvent être, ou ont été à différentes époques de l'histoire, des sociétés d'origine, de destination ou de transit de migrants.

Le Guatemala salue les efforts déployés dans le cadre du présent Dialogue de haut niveau pour comprendre le rapport entre les migrations internationales et le développement, mais aussi pour surmonter les difficultés que connaissent bon nombre de sociétés d'origine. Nous estimons que le concept de codéveloppement présenté par le Secrétaire général dans son rapport est un enjeu qui doit être exploré de façon plus approfondie. Les migrations internationales peuvent contribuer au développement des pays, mais la responsabilité de veiller à ce que ce développement se conçoive de façon stable et durable doit être partagée.

La responsabilité d'enrayer la migration forcée, que ce soit pour des raisons d'insécurité ou par manque de perspectives, incombe inévitablement et principalement aux pays d'origine; toutefois, la protection des droits de l'homme est une obligation universelle qui doit être respectée par tous. Il convient également de signaler que ce n'est que par la coopération raisonnable entre pays d'origine, de transit et de destination que nous réussirons à lutter efficacement contre la contrebande et la traite des personnes.

En résumé, nous devons toujours envisager cette question du point de vue humain.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pracha Guna-Kasem, Conseiller principal auprès du Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande.

M. Guna-Kasem (Thaïlande) (*parle en anglais*): La Thaïlande tient à remercier le Secrétaire générale de son rapport (A/60/871) sur les migrations internationales et le développement, qui met en lumière la corrélation entre ces deux questions, ainsi que la question de savoir comment les pays, qu'il s'agisse de pays d'origine, de transit ou de destination, peuvent tirer avantage de ce phénomène. Nous nous félicitons également du rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales, qui présente un tableau d'ensemble complet de la migration internationale dans

différentes parties du monde et qui propose une liste complète de recommandations utiles pour une gestion efficace des migrations.

La Thaïlande est à la fois pays d'origine, de transit et de destination. Nous avons donc accumulé beaucoup d'expérience et tiré de nombreux enseignements, positifs et négatifs, des questions relevant de la migration. J'aimerais partager avec les membres certaines de nos réflexions en matière de migration.

Premièrement, la Thaïlande pense que les migrations internationales constituent, dans l'ensemble, un phénomène mondial favorable qui, s'il est bien géré, peut enrichir les sociétés et les cultures et largement contribuer à la croissance économique et au développement tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination. C'est en partant de ce principe que le Gouvernement royal de la Thaïlande a entrepris en 2004 un processus de régularisation d'environ 2 millions de travailleurs migrants illégaux originaires des pays voisins qui se trouvaient déjà en Thaïlande. Il en résulte que 1,3 million de travailleurs migrants ont été inscrits et ont reçu, pour la plupart, des permis de travail, qui leur permettent d'avoir accès aux services de santé de base. Du côté de l'immigration, le Gouvernement facilite la recherche de possibilités d'emploi légal à l'étranger pour les ressortissants thaïlandais, en proposant, par exemple, des programmes de formation pour les travailleurs avant leur départ afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour satisfaire aux exigences du marché de l'emploi à l'étranger.

Deuxièmement, nous considérons que les démarches fondées sur les droits et axées sur les victimes sont essentielles pour tous les efforts de gestion des migrations, étant donné que les migrants illégaux, en particulier les femmes et les enfants, sont particulièrement exposés aux risques de traite des personnes et de maltraitance. À cet égard, la Thaïlande a toujours attaché une grande importance à l'intensification des efforts visant à protéger les droits de l'homme fondamentaux et la dignité des migrants, quel que soit leur statut légal. Les travailleurs migrants ont les moyens de faire valoir leurs droits et d'avoir accès aux ressources et recours disponibles grâce aux programmes d'information, de formation et d'éducation offerts par le Gouvernement thaïlandais. Nous encourageons également les pratiques licites en ce qui concerne le recrutement de travailleurs migrants

et nous veillons à assurer un bon accès à des recours juridiques efficaces pour les migrants.

Troisièmement, nous partageons l'avis exprimé par de nombreux intervenants, à savoir que les aspects multidimensionnels des migrations internationales et du développement doivent être pris en considération dans la formulation d'une politique nationale efficace en matière de migration. Les migrations internationales sont liées à un grand nombre de questions différentes, telles que le développement, les droits de l'homme, la sécurité humaine, le commerce ou la santé, ainsi qu'à des préoccupations relatives à la sûreté nationale. Voilà pourquoi des politiques de migration cohérentes, globales et intégrées, auxquelles participent tout un ensemble d'acteurs, sont un élément essentiel si nous voulons atteindre notre objectif commun, qui est d'optimiser les avantages des migrations internationales tout en limitant le plus possible leurs effets négatifs.

Quatrièmement, les migrations internationales ne peuvent pas faire l'objet d'une gestion efficace à l'écart de la coopération internationale, tout simplement parce qu'elles font intervenir plus d'un pays et affectent plus d'une question mondiale. La Thaïlande reconnaît l'importance des partenariats, du renforcement des capacités et du partage des pratiques optimales à tous les niveaux, notamment aux niveaux bilatéral et régional.

Nous avons joué un rôle actif dans les cadres consultatifs et de coopération au niveau régional, à savoir les Consultations intergouvernementales Asie-Pacifique sur les politiques d'asile, de réfugiés et migratoires; la Conférence ministérielle régionale sur le passage clandestin, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale connexe ou Processus de Bali; et l'Initiative ministérielle coordonnée contre la traite d'êtres humains dans le bassin du Mékong. Nous avons proposé et signé plusieurs protocoles d'accord avec des pays de la sous-région du Mékong visant à traiter les problèmes liés à la migration, comme par exemple les protocoles d'accord avec le Cambodge et la République démocratique populaire lao sur la coopération bilatérale en vue de réprimer la traite des enfants et des femmes et d'aider les victimes, et les protocoles d'accord avec le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Myanmar sur la coopération en matière d'emploi de travailleurs migrants.

Enfin, la Thaïlande appuie la proposition du Secrétaire général d'envisager la possibilité de mettre en place un processus consultatif mondial au sein de l'Organisation des Nations Unies, avec une participation active de toutes les parties prenantes, pour poursuivre le dialogue sur les migrations internationales après la fin du présent Dialogue de haut niveau. Nous espérons que le mécanisme proposé pourra en fait devenir un forum intergouvernemental pour soutenir la dynamique de volonté politique et poursuivre le travail sur les bases de coopération future jetées par ce Dialogue de haut niveau.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kiyohiko Toyama, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon.

M. Toyama (Japon) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Je saisis l'occasion pour vous assurer que vous pouvez compter sur le plein appui du Gouvernement japonais alors que vous dirigez l'Assemblée générale face aux défis auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée.

Il est essentiel pour toute société de se montrer juste dans la façon dont elle accueille et traite les personnes venues d'autres pays. Les sociétés doivent promouvoir la diversité culturelle et viser à faire preuve d'ouverture et de souplesse, en assurant une plus grande mobilité de la main d'œuvre. Les migrants, à leur tour, peuvent contribuer au développement de leur pays d'origine par l'acquisition de compétences et par leur participation à la vie économique. De nombreux problèmes doivent cependant être réglés pour que les migrations internationales soient bénéfiques aux migrants et à leurs pays d'origine et de destination. Pour cela, il faut non seulement que les pays déploient des efforts dans leur cadre national, mais aussi qu'ils mènent une coopération internationale. Ce Dialogue de haut niveau est donc plus qu'opportun et, au nom du Gouvernement japonais, je voudrais remercier l'ONU d'avoir pris l'initiative de l'organiser.

Le préambule de la Constitution japonaise affirme que « [nous] reconnaissons à tous les peuples du monde le droit de vivre en paix, à l'abri de la peur et du besoin ». C'est là la base de la notion de sécurité humaine, que le Japon s'efforce de promouvoir, avec

l'objectif de protéger les personnes et leur donner les moyens de se protéger elles-mêmes.

Le Japon estime que, dans l'intérêt de la sécurité humaine pour tous, il est important d'allier les deux approches suivantes des migrations internationales : premièrement, nous devons protéger les personnes qui ont été contraintes de quitter leur foyer à cause de menaces à leur bien-être et aussi les aider à mieux affronter l'adversité; et, deuxièmement, nous devons protéger les personnes qui migrent à la recherche d'une vie meilleure, en créant des environnements dans lesquels elles puissent réaliser leur potentiel de façon conforme aux lois et règlements des pays de destination. Agir sur ces deux fronts constitue la condition préalable essentielle à la création d'un lien positif entre les migrations et le développement, et il faut accorder une attention particulière aux besoins des femmes, des enfants et d'autres éléments vulnérables de la société.

J'aimerais apporter quelques précisions sur ces deux points. Le Japon a lancé de nombreux projets dans d'autres pays, avec pour objectif de renforcer des communautés dont les membres ont été contraints de fuir leur foyer à la suite de conflits, de catastrophes naturelles ou d'autres graves menaces à leur sécurité, telles que la traite d'êtres humains ou la criminalité organisée. Ces projets, qui comprennent l'aide aux réfugiés et aux victimes de la traite d'êtres humains, ainsi que des activités de plaidoyer, sont conduites avec une assistance financière et technique du Japon, ainsi qu'un financement du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, qui a été créé en 1999 à la suite d'une initiative japonaise visant à aider les institutions des Nations Unies à mener des actions dans ce domaine.

Par ailleurs, le Japon applique son Plan d'action pour la lutte contre la traite d'êtres humains, adopté en 2004, dans les domaines de la prévention, de l'action policière et de la protection. Le Japon procède également à des échanges de vues avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales en Asie, en Europe et en Amérique latine pour rechercher des moyens efficaces d'empêcher la traite d'êtres humains. Le Japon prend également une part active au Processus de Bali, un cadre régional pour l'Asie et le Pacifique pour aider à lutter contre l'immigration illégale, l'introduction clandestine et le trafic d'êtres humains ainsi que d'autres crimes transnationaux connexes.

Les migrants peuvent contribuer au développement tant de leur pays d'origine que de leur pays d'accueil par leur activité économique, leurs compétences techniques et le capital qu'ils peuvent apporter. Pour parvenir à une telle situation où tout le monde gagne, cependant, les migrants doivent respecter les lois de leurs pays d'origine, de transit et de destination, et ces lois doivent aussi leur assurer la protection qui leur est due. Il faut en outre une coopération internationale qui appuie le développement des capacités de chaque individu, afin que les migrants optimisent les avantages qu'ils tirent de la migration.

Pour ces raisons, le Japon a étendu sa coopération avec les pays en développement en vue d'accroître les ressources humaines dans l'éducation et la santé. Par exemple, le Japon a prêté son assistance à la formation d'enseignants et à l'amélioration des manuels et des programmes d'enseignement. Dans le secteur de la santé, cette coopération s'est traduite par la formation de professionnels de la santé et de conseillers pour la lutte contre le VIH/sida.

En outre, depuis plus de 40 ans, les *Japan Overseas Cooperation Volunteers* sont envoyés dans les pays en développement pour participer sur le terrain aux activités de renforcement des institutions communautaires et nationales. Sur la base de cette expérience, le Japon a lancé, en coopération avec les Volontaires des Nations Unies, un programme de jeunes volontaires asiatiques pour l'Afrique visant à promouvoir les échanges de volontaires entre les deux continents.

La question des migrations internationales et du développement pose un sérieux défi à l'échelle mondiale. Le Japon considère donc le Dialogue de haut niveau comme une étape majeure pour nous tous. Une fois qu'il aura pris fin, nous, communauté internationale, devons intensifier notre dialogue et resserrer notre coopération. Le Japon est résolu à œuvrer dans ces deux directions.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. João Gomes Cravinho, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération du Portugal.

M. Cravinho (Portugal) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi, Madame la Présidente, de vous féliciter de votre récente élection et de vous souhaiter plein succès dans l'exécution de vos nobles fonctions.

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de la Finlande au nom de la présidence de l'Union européenne. Pour le Portugal, il s'agit d'une occasion exceptionnelle d'exprimer quelques vues particulièrement importantes à nos yeux.

Cette année a été marquée par un certain nombre de réunions internationales consacrées au thème des migrations, réunions qui se sont tenues à Bruxelles, à Turin et surtout, en juillet, à Rabat. Aujourd'hui et demain nous aurons fait un pas de plus dans ce dialogue international et, avant la fin de l'année, nous aurons eu d'autres occasions de le faire avancer.

Il est clairement ressorti de ces réunions que, malgré les controverses et les divergences d'opinion, il est possible d'identifier de grands points de convergence. Le premier concerne la nécessité urgente de traiter les problèmes de la migration ensemble et de manière responsable, car il ne suffit pas d'ignorer les problèmes pour qu'ils disparaissent. Deuxièmement, des solutions équilibrées et efficaces ne peuvent être purement nationales; elles doivent reposer sur des approches internationales, engagées à l'échelon régional et mondial et ciblées sur les flux migratoires Sud-Nord et Sud-Sud. Troisièmement, les solutions durables doivent être multidimensionnelles et cohérentes, portant sur la gestion des flux migratoires, l'insertion des communautés de migrants et la promotion du développement.

Nous pensons que ces points de convergence constituent un précieux point de départ pour nos travaux. Le rapport du Secrétaire général relatif au Dialogue de haut niveau (A/60/871) indique, au paragraphe 59, que « conscients que leurs citoyens de l'étranger peuvent représenter un atout pour le développement, les gouvernements renforcent les liens qui les unissent à eux ». À cet égard, il convient de reconnaître, d'après le consensus de plus en plus large qui se dégage, le poids du formidable potentiel des organisations des diasporas dans le développement des pays d'origine. En outre, nous pensons – sur la base de notre histoire – que ce consensus devrait pareillement porter sur les effets positifs que peuvent avoir les rapatriements de salaires dans les pays en développement.

Le Portugal reconnaît la complexité des rapports entre les migrations internationales et le développement. La mondialisation soulève d'immenses problèmes pour la gestion des flux migratoires. Mais il est clair que, bien gérées, les migrations peuvent être

extrêmement bénéfiques tant aux pays d'accueil qu'aux pays d'origine. Il est important de garder cela à l'esprit au moment où nous mettons au point nos politiques d'intervention. En effet, les migrations ayant été un phénomène généralisé et très positif dans l'histoire de l'humanité, nous ne devons pas tomber dans le piège qui consiste à favoriser des politiques axées sur un unique aspect des migrations, en dépit de la pression suscitée par les couvertures partiales des médias.

Il importe de gérer les flux migratoires de manière que les délivrances d'autorisation d'entrée aux migrants soient toujours synchrones avec les mesures d'insertion qui préviennent l'exclusion sociale, tout en veillant à ce que la loi traite équitablement les migrants et leurs familles, s'agissant par exemple de l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi dans les systèmes nationaux.

Pour ce qui est du développement, il est important de concentrer notre attention sur les pays les plus pauvres, en particulier en Afrique. À cet égard, nous attachons une grande importance à l'appui fourni dans les domaines du renforcement des institutions, de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits, des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit, ainsi que de l'éradication de la pauvreté. Le manque de capacités est l'une des principales causes de l'émigration dans de nombreux pays.

Encore une fois, selon le rapport du Secrétaire général et les interventions faites par la société civile dans ce Dialogue de haut niveau, l'insertion des immigrants doit tenir une place centrale dans les politiques nationales et régionales. La bonne insertion des travailleurs migrants sur les marchés du travail mondialisés est d'importance capitale. Les migrants doivent pouvoir se sentir chez eux et jouir de leurs droits, tout en remplissant leurs devoirs. Ils doivent également avoir la possibilité de préserver leur identité et de rester en contact avec leurs racines.

Dans mon pays, nous faisons face à une forte croissance des flux migratoires et à leur diversification en matière de qualité, ce qui pose un défi très intéressant à notre société et ouvre de précieuses perspectives. Notre rôle de pays d'origine de migrants, alors que nous avons été pendant de nombreuses décennies un pays d'origine de migrants, nous a conduits à établir une coordination avec les différents secteurs des pouvoirs publics concernés par la question des migrations.

Nous sommes actuellement en passe d'adopter une politique générale et intégrée des migrations qui souligne les avantages sociaux, économiques et culturels du phénomène sans ignorer les problèmes impliqués. Nous nous employons à promouvoir différentes formes d'immigration légale en vue de décourager davantage les entrées clandestines.

Cette nouvelle législation que défend le Gouvernement portugais prêle une attention particulière aux problèmes de flexibilité posés par les flux de « migration circulaire » et les visas temporaires d'immigration. Elle s'attache également à réprimer la violence engendrée par toutes les formes de la traite des personnes, qui touche surtout les femmes et les enfants. La nouvelle loi sur les migrations intensifie les efforts de prévention en se concentrant sur les réseaux de recrutement illégal et sur la traite des êtres humains, tout en prévoyant des mesures d'aide aux victimes. Comme nous le savons tous, le développement ne saurait s'obtenir aux dépens des droits de l'homme.

De notre point de vue, il est essentiel de disposer de mécanismes statistiques appropriés pour réaliser des évaluations, ainsi que de la capacité d'analyser, interpréter et exploiter ces données. Nous avons récemment créé un observatoire des mouvements migratoires entre les pays lusophones. L'objectif principal du projet est d'obtenir une meilleure connaissance des réalités migratoires dans tous les pays concernés grâce au partage d'informations législatives et statistiques, à la conduite d'études sur les migrations et l'asile et à la création d'un réseau de contacts.

Le débat sur ces questions qui nous intéressent se poursuivra au Portugal tout au long de 2006 et 2007. Les flux de migrants en provenance de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) restent très importants. Pour des raisons historiques, ces pays sont également les principaux bénéficiaires de l'aide au développement fournie par le Portugal. En témoignage de ces liens, nous avons organisé, en juin dernier, un séminaire sur le rôle de la diaspora lusophone dans la promotion du développement dans ses pays d'origine, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Par ailleurs, en octobre, Lisbonne accueillera la très importante Conférence Metropolis, sur le thème « Itinéraires et chemins croisés : mobilités et espaces changeants ».

Une autre nouvelle mesure est que le Portugal et le Cap-Vert sont en train d'institutionnaliser un groupe de travail conjoint conçu pour définir des stratégies

communes adaptées au cas spécifique du Cap-Vert et à l'immigration au Portugal, qui est également un pays de transit pour les Cap-Verdiens et les immigrants à destination d'autres pays. En résumé, le groupe s'attachera aux questions relatives aux migrations et à leurs éléments multiples.

Au sujet des transferts de fonds, qui sont des flux privés, nous pensons qu'il est possible d'étudier davantage la contribution qu'ils apportent au développement des pays d'origine. Le Portugal a encouragé une étude sur les transferts de fond avec la Banque interaméricaine de développement et nous avons d'autres travaux en cours sur cette question importante avec d'autres partenaires.

Permettez-moi de terminer avec une remarque sur deux domaines centraux du dialogue sur les migrations dans lesquels nous allons investir fortement dans l'année à venir. Le premier est relatif au dialogue entre l'Europe et l'Afrique, qui est un cadre extrêmement pertinent pour placer les questions concernant la migration dans le contexte plus large d'un partenariat renforcé Union européenne-Afrique. Nous travaillons donc énergiquement à préparer le prochain sommet Union européenne-Afrique.

En outre, et en gardant présent à l'esprit que le Dialogue de haut niveau fait partie d'un processus continu, nous considérons qu'il est important de donner à nos travaux durant ces deux jours une continuité et de trouver les meilleurs moyens de garder la question inscrite à l'ordre du jour international. Par conséquent, mon gouvernement saisira l'occasion de la présidence portugaise de l'Union européenne, au cours du deuxième semestre de 2007, pour veiller à ce que notre attention se porte prioritairement sur les migrations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Judit Fazekas Lévayné, Secrétaire d'État au Ministère de la justice de la Hongrie.

M^{me} Lévayné (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie aimerait exprimer son plaisir de voir se dérouler ce Dialogue de haut niveau, du fait du travail préparatoire approfondi des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons qu'il est à la fois souhaitable et utile de lancer un processus de coordination internationale à plusieurs facettes à la suite de cet événement d'une grande importance symbolique. En tant qu'élément du processus, nous appuyons toute élaboration d'idées et d'approches aux

niveaux bilatéral, régional et, quand cela est pertinent, à celui de la communauté internationale.

Nous pensons qu'une tâche principale du processus de suivi est de renforcer l'efficacité de la coopération entre les organisations internationales qui travaillent sur les migrations. La Hongrie se félicite par conséquent de la création du Groupe mondial sur la migration, comme d'une initiative intégrant la migration et les organisations spécialisées dans le développement.

Les migrations internationales sont un phénomène remarquablement diversifié qui ne cesse de changer. Par conséquent, le rôle que joue la Hongrie dans les mouvements migratoires a changé au cours des 15 dernières années – depuis sa transition d'un pays communiste à une démocratie parlementaire. Au cours de cette période, la Hongrie est passée d'un pays fournisseur de migrants – et, au milieu du XX^e siècle, fournisseur également de réfugiés – à un pays principalement de transit et d'accueil. Aujourd'hui, la Hongrie est à la croisée de deux des quatre principales routes migratoires vers l'Union européenne : les routes migratoires de l'est et du sud-est. La Hongrie a des expériences très positives avec les initiatives régionales et les formes de coopération intergouvernementales s'occupant de migration. Nous appuyons un processus de coordination internationale à multiples facettes et la mise en place d'un forum consultatif international basé sur la coopération des gouvernements.

Nous sommes heureux de travailler en étroite collaboration avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à l'idée d'un forum mondial sur la migration. Nous sommes fermement convaincus qu'une structure internationale comprenant les États Membres de l'Organisation des Nations Unies intéressés peut s'appuyer sur les expériences extrêmement importantes des processus consultatifs régionaux. Cependant, la Hongrie ne peut appuyer la création d'une autre agence ou organisation; nous encourageons plutôt les organisations internationales et les initiatives régionales existantes à poursuivre la coopération.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en novembre 2004 l'audition régionale pour l'Europe de la Commission mondiale sur les migrations internationales (GCIM). J'aimerais saisir cette occasion pour remercier les membres de la Commission mondiale et l'équipe du secrétariat de la

Commission du grand travail qu'ils ont fourni au cours de l'élaboration du rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales et ensuite.

Les questions relatives à la migration sont liées à plusieurs domaines d'une importance exceptionnelle. Ceux-ci incluent, entre autres choses, la réduction de la pauvreté, la souveraineté de l'État, les droits individuels fondamentaux, l'économie et l'emploi au niveau mondial, les questions d'environnement, la santé et la sécurité. Il est à peine possible de couvrir tous les liens qui les rattachent à ces questions dans un débat de haut niveau tel que celui-ci.

Ce Dialogue de haut niveau s'attache à la fois aux questions horizontales et aux questions plus techniques. Cependant, il est d'une grande importance de se concentrer principalement sur les aspects concrets du lien positif entre migration et développement. Par conséquent, nous pensons qu'il est essentiel de couvrir l'accroissement des conséquences des transferts de fonds des migrants sur le développement, de partager les meilleures pratiques s'agissant des schémas de migration circulaire, et de coordonner le suivi de ce dialogue.

Le premier débat sur les questions migratoires sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies doit présenter toutes les approches pertinentes à ces questions et certains aspects de ces questions afin de présenter un tableau coloré du panorama des migrations internationales. Bien que nous soyons tous bien informés du fait que ce paysage comprend également de nombreux points alarmants, j'espère qu'en élargissant mutuellement les points de vue de chacun, les délégations trouveront des moyens d'employer les questions migratoires et de développement pour leur bénéfice commun et de produire des résultats concrets dès que possible.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Teopolina Mushelenga, Vice-Ministre de l'intérieur et de l'immigration de la Namibie.

M^{me} Mushelenga (Namibie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, permettez-moi, Madame la Présidente, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Je souhaiterais vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation.

Ma délégation est très heureuse de participer au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Cet important forum offre aux États Membres une occasion d'examiner un des graves problèmes internationaux auquel le monde est confronté aujourd'hui : les migrations internationales. Nous nous réjouissons d'avoir la possibilité de mener un débat et une réflexion sur ces questions, qui ont des implications à la fois communes et différentes pour nos pays et, en fin de compte, pour le monde entier. À cet égard, la Namibie réaffirme son plein appui à la Position africaine commune sur les migrations et le développement, qui a été adoptée à Banjul.

Dans le même esprit, la Namibie s'aligne avec la déclaration faite par le Ministre des affaires intérieures de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine.

La migration est un phénomène complexe, qui affecte et est affecté par la sécurité humaine, les évolutions économiques, sociales et politiques, l'inégalité entre les sexes et bien d'autres processus. Par conséquent, les réponses aux migrations doivent être globales et adaptées au contexte, et elles doivent prendre en considération les contributions et les effets des migrations sur le plan du développement, de la sécurité et de la stabilité politique. Il est également important de tenir compte du fait que la majorité des migrants du monde sont des femmes et que, dans de nombreux endroits, elles sont plus nombreuses que les hommes. L'inégalité entre les sexes contribue à la migration forcée et à la traite de femmes et de mineures.

La politique d'immigration namibienne est fondée sur notre volonté de promouvoir un développement équitable et de gérer les migrations de manière qu'elles contribuent à nos objectifs de développement global sans mettre en péril les progrès réalisés jusqu'à présent. Nous cherchons donc à attirer dans le pays des investissements durables et adaptés à nos besoins, à importer des compétences spécifiques et à en faire bénéficier les Namibiens. Nous estimons également que ceux qui viennent dans notre pays peuvent acquérir par notre intermédiaire de nouvelles compétences qu'ils pourront ensuite mettre à profit chez eux.

Nous sommes réalistes et par conséquent nous reconnaissons qu'une politique d'immigration, dans le monde actuel, doit répondre aux inquiétudes

sécuritaires des États de destination comme des migrants. Il nous faudra trouver de nouvelles façons de veiller à ce que ni la sécurité d'un État, ni les obligations qui lui incombent d'assurer le bien-être social, économique et la sécurité de ses citoyens ne soient compromis.

Nous avons conscience des effets positifs que les migrations peuvent avoir sur le développement économique des pays d'origine et de destination. Cependant, nous sommes convaincus que la migration de personnes qualifiées agit comme un drain sur les pays d'origine, car elle implique la perte de l'investissement consenti pour leur formation. Nous espérons donc que ce Dialogue de haut niveau nous permettra de trouver les meilleures idées possibles pour formuler des directives politiques garantissant que l'« afflux des cerveaux » dans certains pays ne se traduise pas par une « fuite des cerveaux » dans d'autres. À cet égard, nous reconnaissons la nécessité d'une coopération accrue entre les États et les acteurs non étatiques afin de tirer le meilleur profit des possibilités offertes par les migrations en termes de développement. Nous nous réjouissons de la participation du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société civile à ce Dialogue.

Une partie des migrations est le fait de l'instabilité ou de l'incertitude. Pendant que beaucoup cherchent des lieux où les conditions économiques et sociales sont plus favorables, d'autres sont simplement à la recherche d'un lieu où ils seront en sécurité. Dans le sud de l'Afrique, le rapport étroit entre asile et migration pose un problème croissant. Au cours des 15 dernières années, la région est devenue une destination pour les migrants, alors qu'elle était auparavant une région d'origine. La Namibie, avec sa longue histoire de coopération avec les Nations Unies et sa propre expérience de l'exil, continue de respecter l'institution de l'asile et les droits des réfugiés. En même temps, nous cherchons à promouvoir le rapatriement volontaire des réfugiés qui peuvent rentrer dans des pays où la stabilité et la paix ont été restaurées. Dans un proche avenir, nous nous pencherons également sur la question de l'intégration locale d'un nombre de réfugiés qui reste à déterminer – des résidents à long terme qui n'ont plus d'attaches dans leur pays d'origine, ou qui n'ont pas la possibilité d'y retourner pour d'autres raisons, et qui peuvent contribuer à nos objectifs de développement national.

La Namibie, comme d'autres pays africains, envisage d'élaborer des cadres juridiques et normatifs

pour promouvoir une migration sans danger et bien gérée. Le Protocole sur la facilitation de la circulation des personnes de la Communauté de développement de l'Afrique australe constitue à cet égard un important outil d'orientation qui, toutefois, doit reposer sur des pratiques optimales.

L'une des recommandations d'une étude globale réalisée par la Commission mondiale sur les migrations internationales appelle à conclure des accords bilatéraux pour traiter des migrations qui concernent deux États. À cet égard, la Namibie a des accords avec ses voisins, l'Angola et la Zambie, pour permettre aux membres des communautés installées le long des frontières communes de circuler librement dans une zone délimitée à l'intérieur de chaque pays, à la seule condition de disposer d'un passe frontalier. De tels accords favorisent le commerce transfrontalier, les échanges culturels et les relations harmonieuses entre États.

Pour finir, la Namibie espère que ce Dialogue ne sera pas une fin en soi, mais le début de discussions multilatérales qui aideront la communauté internationale à trouver des solutions à ce problème complexe. Ce Dialogue doit aussi examiner les capacités des États d'accueil en vue de les aider à mieux relever les défis de la migration. À cet égard, le besoin qu'ont les pays en développement d'une aide technique et humanitaire doit être reconnu et satisfait. En conséquence, la Namibie accueille favorablement et appuie la proposition du Secrétaire général de créer une instance internationale de dialogue sur les migrations et le développement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Delano Franklyn, Ministre d'État aux affaires étrangères et au commerce extérieur de la Jamaïque.

M. Franklyn (Jamaïque) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de vous féliciter, Madame, de votre récente élection à la présidence de l'Assemblée générale. La mission des Nations Unies qui vise à garantir l'égalité des sexes porte de toute évidence ses fruits.

Ce Dialogue sur les migrations et le développement tombe à point nommé, et la Jamaïque s'associe d'emblée à la déclaration faite par le Groupe des 77 et la Chine sur cette question importante.

Les politiques migratoires doivent suivre une démarche globale, compte tenu du caractère

multidimensionnel du phénomène. Nous devons donc inverser la tendance croissante qui consiste à se concentrer exclusivement sur les thèmes de la sécurité et du contrôle aux frontières. D'autres importants sujets de préoccupation méritent qu'on leur accorde une attention égale, parmi lesquels les droits de l'homme des migrants, la recherche de solutions à l'impact négatif de la fuite des cerveaux et la coopération insuffisante sur les questions liées aux migrations et à la mobilité.

Au cours des quatre décennies passées, la Jamaïque a vu environ 20 000 de ses ressortissants émigrer chaque année. Pour mon pays, l'une des retombées positives des migrations réside dans la hausse des fonds reçus de l'étranger, dont le montant est passé de moins de 100 millions de dollars en 1990 à 1,65 milliard de dollars en 2005. Cela représente 16 % du produit intérieur brut de la Jamaïque. Pendant la même période, le taux de pauvreté est tombé de 28,4 % à 14,8 %. On peut en conclure qu'en Jamaïque, il existe une corrélation directe entre le recul de la pauvreté et la hausse des rapatriements de salaires depuis l'étranger.

Une stratégie s'impose afin de tirer le meilleur parti, pour le développement national, de la hausse continue des rapatriements de salaires depuis l'étranger. Je soumets à la réflexion les initiatives suivantes : premièrement, faciliter et stimuler les migrations de travailleurs à court terme par le biais d'accords bilatéraux; deuxièmement, diminuer le coût des transferts formels en stimulant la compétition du marché; et troisièmement, trouver des synergies entre les banques et les établissements de microfinancement.

Toutefois, les envois de fonds ne devraient en aucun cas être perçus comme une récompense à la migration des cadres qualifiés. Une telle conclusion serait erronée puisque les envois de fonds, aussi importants soient-ils, ne sauraient remplacer convenablement la perte d'une main-d'œuvre qualifiée.

La Jamaïque et les autres pays anglophones des Caraïbes enregistrent un très fort taux de perte de leurs diplômés du secteur tertiaire au profit des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ce taux est estimé, dans le cas de la Jamaïque, à plus de 60 % chaque année.

Dans ce contexte, la Jamaïque appuie la proposition relative au codéveloppement. Il existe de forts arguments pour que les pays développés apportent une contribution financière aux pays en

développement, de manière à compenser certains des coûts liés à la formation des diplômés. Les partenariats de codéveloppement doivent être liés à une composante de formation, de manière que la main-d'œuvre locale puisse prendre le relais des experts lorsque ceux-ci s'en vont.

L'importance croissante des migrations rend impérative la protection des droits des migrants. Si certains accords bilatéraux offrent une telle protection, cette question demeure néanmoins une source de grave préoccupation pour la Jamaïque. En conséquence, le Gouvernement jamaïcain prend actuellement des mesures pour devenir partie à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990).

L'égalité des sexes est également une dimension clef de la question des migrations internationales et régionales. Les hommes sont généralement majoritaires dans les flux migratoires initiaux. Ils sont ensuite rejoints par les membres féminins de leur famille et leurs enfants. Près de la moitié de tous les migrants internationaux sont des femmes. Les chiffres pour les Caraïbes suivent ce constat, puisque pour l'ensemble de la région des Caraïbes, les femmes représentent 52 % de tous les migrants, contre 48 % pour les hommes.

L'évolution de la parité entre les sexes entraînée par l'émigration a un impact sur les structures et les réseaux familiaux. Les femmes sont vulnérables aux abus flagrants et à l'exploitation, en particulier celles qui occupent des emplois domestiques, et elles sont davantage exposées à être victimes de violations graves de leurs droits. Pour les femmes, l'aspect positif de la migration dépend essentiellement du respect des droits consacrés dans les instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme.

La diaspora jamaïcaine joue un rôle important dans le développement national. L'objectif fondamental du Gouvernement jamaïcain est de recenser et d'organiser les membres de la diaspora jamaïcaine dans les divers pays et de mettre en place un lien permanent et structuré avec la Jamaïque. Un élément de cette politique est la conférence de la diaspora qui a lieu tous les deux ans en Jamaïque. Un deuxième élément est l'organisation des diverses communautés dans les pays d'accueil afin de permettre une représentation démocratique et responsable. La Jamaïque a également l'intention de créer un comité

restreint commun aux deux chambres du Parlement. Cette initiative permettra de porter les questions relatives à la diaspora au niveau législatif.

La Jamaïque estime que le présent Dialogue de haut niveau ne doit pas s'arrêter là. Il est fondamental, toutefois, d'en consolider les résultats de manière que les paroles se transforment en actes. Nous recommandons vivement que les activités de suivi promeuvent une recherche et des analyses de la politique suivie sur la question des migrations et du développement, avec pour impératif de formuler et de mettre en œuvre les actions appropriées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Isikia Rabiei Savua, chef de la délégation fidjienne.

M. Savua (Fidji) (*parle en anglais*) : Première du genre, la présente tentative multilatérale de traiter des questions de migrations et de développement à l'échelle internationale devrait commencer par la mise en place d'une coopération et d'un dialogue constructifs et durables visant à identifier les manières appropriées d'optimiser les avantages et d'éliminer les facteurs nuisibles.

Les Fidji appuient les efforts considérables visant à promouvoir une approche équilibrée et globale de la question des migrations et du développement au sein de la communauté internationale, par la mise en place de partenariats et la garantie d'actions coordonnées en vue de développer les capacités, et notamment de gérer les migrations.

Le rapport du Secrétaire général contient un certain nombre d'observations importantes. Il constate que les migrations sont une composante clef du processus de mondialisation. Il indique également que les migrations internationales représentent une force constructive au service du développement, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination, et il plaide en faveur d'un dialogue durable. Nous partageons le sentiment du Secrétaire général, selon lequel la coopération internationale est effectivement cruciale, si nous voulons créer un environnement dans lequel tout le monde est gagnant grâce à l'établissement au sein des Nations Unies d'un forum de dialogue sur les migrations internationales. Nous sommes persuadés qu'un tel forum inciterait les gouvernements à envisager les questions de migration et de développement de manière globale et renforcerait les activités entreprises aux niveaux bilatéral et régional.

Les facteurs complexes et les liens mutuels qui existent entre les migrations, le développement et la sécurité exigent un examen attentif de l'impact des migrations. Les politiques migratoires devraient être axées sur la sécurité globale et venir compléter les politiques en matière de développement durable. Les pays en développement ont besoin de solutions pratiques à leurs problèmes de développement s'ils veulent atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous réaffirmons que la pauvreté, la croissance démographique, le sous-développement et l'absence de débouchés contribuent aux mouvements de va-et-vient des migrations.

Les envois de fonds, qui sont l'un des effets des migrations internationales sur le développement et qui peuvent fortement stimuler le développement, devraient être facilités pour garantir qu'ils soient fiables, rapides, économiques et légaux. Il faut sérieusement faire face à la nécessité de garantir et de promouvoir des conditions de transferts de fonds plus abordables, plus rapides et plus sûrs. Cependant, ces transferts ne sauraient être considérés comme un substitut aux investissements, au commerce, à l'aide et à l'allègement de la dette dans les efforts déployés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et lutter contre le sous-développement.

Parallèlement à cela, il faut renforcer les communautés établies à l'étranger et assurer leur participation au processus de développement. D'autres questions exigeant notre attention continue sont aussi importantes, comme par exemple la gestion des migrations temporaires de travailleurs; l'optimisation des avantages liés aux migrations et la réduction simultanée des coûts qu'entraîne la migration de la

main-d'œuvre qualifiée; la participation des communautés transnationales au processus de développement des pays d'origine; la possibilité de faire du retour des migrants dans leur pays d'origine un atout; la meilleure manière de collaborer pour réduire et empêcher le passage clandestin et la traite des êtres humains; la mise à profit des chances qu'offrent la mondialisation en matière d'éducation; la prévention de l'exploitation des migrants; et la nécessité d'encourager un processus migratoire sûr, régulier et ordonné.

Le présent Dialogue doit permettre d'élargir les possibilités qui s'offrent aux migrants, de telle sorte que leurs droits et leurs libertés ne soient pas mis en péril. Les migrants doivent continuer d'être au centre du débat sur les migrations. Les femmes et les enfants représentent la majorité des migrants. Ils continuent d'être désavantagés, et le Dialogue doit nous permettre d'adopter des mesures pour réduire leur vulnérabilité et lutter contre l'exploitation et les abus dont ils sont victimes.

Les migrations représentent une question de caractère planétaire et elles continueront de gagner en importance. Nous devons les examiner en tant que telles, sans en minimiser l'importance, ni les ignorer totalement, puisque cela ne ferait qu'aggraver une situation déjà difficile. Le succès de notre Dialogue dépendra de savoir dans quelle mesure nous pourrions parvenir à une situation dans laquelle tout le monde est gagnant, une situation qui serve les intérêts des migrants et qui réponde à la fois aux besoins des pays d'origine et à ceux des pays de destination.

La séance est levée à 19 h 50.